Mémoire de Militant 1

Cercle de mémoire de L'UFOLEP et de l'USEP

L'UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ET

L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

DEUX FEDERATIONS SPORTIVES

au SERVICE des JEUNES et des ADULTES,

de l'ÉDUCATION et de la CITOYENNETE.

<u>Préface</u>

SOMMAIRE

première partie : de la Ligue de l'Enseignement aux secteurs sportifs...

Chapitre I Des exercices corporels à l'éducation physique et sportive - Les précurseurs.

Chapitre II La création de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'UFOLEP.

Chapitre III Après la création et la mise en place de l'UFOLEP.

Chapitre IV La renaissance de l'UFOLEP et de l'USEP.

Chapitre V Les années 60. Mise en place et essor des activités de plein air.

Chapitre VI Les années 70 et le Sport pour tous.

Chapitre VII Les années 80. Vers le concept "une autre idée du sport".

Chapitre VIII Les années 90. L'UFOLEP et l'USEP, une dimension Internationale.

seconde partie : le sport scolaire en chemin...

Les racines.

Les pionniers de l'Education nouvelle.

Les jeux.

La Révolution de 1789.

L'Empire.

La renaissance de la République. La revanche.

Les bataillons scolaires.

La critique du sport à vocation militaire.

Les" Petites A".

LE Certificat d'Etudes Pimaires Elémentaires.

Les IO de 1923.

La commision scolaire de l'UFOLEP.

La première naissance de l'USEP.

La période sombre.

Une renaissance difficile.

Enfin! Victoire!

Nouvel élan.

La nécessité de l'information et de la formation.

Les stages nationaux USEP.

Les conseillers pédagogiques.

La pédagogie de l'USEP.

La formation associative et citoyenne.

Les fiches pédagogiques.

L'évaluation.

Le plan de formation.

Le tiers temps pédagogique.

Temps contraint et temps libre.

L'envolée de l'USEP.

Evolution des activités.

La réussite de l'USEP entraîne des convoitises.

Le contrôle médical.

Une réorganisation de l'école.

Relation de l'USEP et du sport fédéral.

Qu'est-ce que l'USEP?

Annexe:

Liste des Présidents et des Directeurs qui se sont succédé depuis 1928.

Cercle de Mémoire UFOLEP USEP

CHAPITRE I

DES EXERCICES CORPORELS A L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE LES PRECURSEURS

Brefs rappels historiques (1)

« L'homme a de tout temps exercé son corps, pour obéir aux obligations de vie d'abord, pour s'en libérer ensuite. Ainsi le balancier oscille sans cesse entre l'obligation et la liberté » (Ernest LOISEL).

Huit siècles avant notre ère en Chine et aux Indes étaient déjà codifiés des exercices corporels, comme le yoga par exemple, auxquels on attribuait une influence sanitaire considérable.

Dans l'Égypte antique, on pratiquait de nombreux exercices et jeux corporels, en particulier, pour les nobles, les courses de char, pour les plus humbles, la lutte, les joutes, la danse, la natation.

Chez les Grecs, on s'exerçait sur des esplanades bien sablées, à la lutte, au pugilat, à la course de chars, à la course pédestre, aux lancers de disque et de javelot, etc. Plus tard, la gymnastique sera érigée en art méthodique. Des athlètes, (citoyens grecs seulement) étaient recrutés par les « Gymnastes » et entraînés par des « Pédotribes » dans les gymnases dont les plus importants furent le « Lycée » et « l'Académie », en vue des divers jeux publics dont les principaux étaient les jeux olympiques, pythiques, isthmiques, néméens, etc.

Les Romains ont recherché avant tout les plaisirs grossiers, souvent forcés en organisant des spectacles de grande envergure dans des cirques aux dimensions imposantes.

En France, au Moyen-Age et à la Renaissance, « l'ascétisme chrétien a tué l'athlétisme grec » (E. LOISEL). Jusqu'au 15ème siècle, la noblesse se livrait aux plaisirs de la chasse et aux tournois équestres, les bourgeois des villes au jeu de paume, et les paysans à la « soule ». Au début du 16ème siècle un grand mouvement prit naissance , qui reçut le nom de « renaissance », aussi bien dans le domaine de l'éducation physique que dans les autres branches de l'activité.

En Allemagne, Luther déclare que « la gymnastique produit une membrure forte et robuste et peut empêcher la jeunesse de s'abandonner à la paresse, à la débauche, à la boisson ».

En Italie, Mercurialis édite un livre sur les exercices en usage chez les grecs et les romains. « Cet ouvrage, véritable encyclopédie, est un trait d'union entre la gymnastique antique et la gymnastique moderne » (Dr Hillaret).

En France à nouveau, Rabelais dans « Gargantua et Pantagruel » fournit des indications précises sur les exercices qu'aimaient ses contemporains. Montaigne consacre dans ses essais quelques belles pages aux exercices physiques. Il déclare en parlant de l'enfant « Ce n'est pas assez de lui roidir l'âme, il faut lui roidir les muscles...Endurcissez le à la sueur et au froid, au vent, au soleil...Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps que l'on dresse, c'est un homme ». Jean-Jacques Rousseau, reprenant les idées chères à Platon et à Montaigne dans son ouvrage « L'Emile » conclut au livre II : « Ainsi son corps et son esprit s'exercent à la fois...c'est le moyen d'avoir un jour ce qu'on croit incompatible et ce que presque tous les grands hommes ont réuni, la force du corps et celle de l'âme, la raison d'un sage et la vigueur d'un athlète ».

Et comme le précise E. Loisel, Jean-Jacques Rousseau fut le rénovateur de la gymnastique

et l'inspirateur de tous ceux, qui au début du XIXème siècle se sont efforcé d'introduire dans l'éducation des enfants les exercices corporels. Ce fut le cas de Pestalozzi en Suisse, de Gutsmuths et après de Jahn en Allemagne, de Ling en Suède.

Au XVIIIème siècle en Angleterre, pays riche, nobles d'abord, bourgeois ensuite cherchent à s'amuser : on parie sur les coureurs professionnels, sur les chevaux, sur les combats de boxe, mais aussi on crée des clubs réservés aux « gentlemen » où l'on organise des pratiques sportives comme le font les professionnels. Au XIXème siècle, Thomas Arnold, clergyman et historien est nommé directeur du collège de Rugby. Il transforme l'enseignement : à côté des disciplines intellectuelles, il donne une place de choix à l'éducation corporelle en offrant à ses élèves des anciens jeux populaires tels que le golf, le cricket, la paume, les courses d'aviron. Il organise des jeux avec l'aide des grands élèves qu'il responsabilise (arbitres, fondateurs d'associations et clubs autogérés etc..). Il veut, grâce à la pratique sportive et à l'éducation morale donnée au collège de Rugby, faire des élèves de « véritables chevaliers modernes ». Le mouvement sportif connaît un essor rapide en Grande Bretagne et dans les pays anglo-saxons. Il fera davantage pour consolider le très vaste empire britannique que toutes les lois et les instructions politiques.

Ce qui fera dire à Pierre de Coubertin que « la dalle funéraire de Thomas Arnold est la pierre angulaire de l'Empire Britannique ».

⁽¹⁾ Sources d'information :- Traité d'Education Physique LABBE et BELLIN du COTEAU 1930. / - Manuel scientifique d'éducation physique Dr BOIGEY 1922 / Bases psychologiques d l'Education Physique – LOISEL 1934

Cercle de Mémoire UFOLEP USEP

CHAPITRE - II -

LA CREATION DE LA LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT (1866)

DE LA CONFEDERATION GENERALE DES ŒUVRES LAÏQUES (1925)

ET DE L'UFOLEP (1928)

A la fin du XIXème siècle dans notre pays, et sous l'influence du sport anglais, le Baron Pierre de Coubertin s'investit dans l'organisation sportive. Il se fixe comme objectif de « rebronzer la France », c'est à dire d'amener les français à se former et à s'endurcir par l'éducation physique, le sport et les activités de plein air. Pour se faire, il déploie beaucoup de temps et d'énergie à convaincre les responsables gouvernementaux et les autorités universitaires de la nécessité d'une profonde réforme pédagogique. Conjointement, il consacre sa fortune et le reste de son temps à faire naître un mouvement sportif mondial et à créer des Jeux Olympiques modernes.

C'est dans cette période mouvementée mais riche en événements et en espoirs que le 15 Novembre 1866, fut créée la Ligue Française de l'Enseignement, à la suite de l'appel signé par les quatre fondateurs : Jean MACE (professeur et journaliste) ; Antoine MAMY (conducteur de chemins de fer) ; Jean PETIT (tailleur de pierres) et Jean LARMIER (sergent de ville). « Les soussignés, désireux de contribuer personnellement au développement de l'instruction dans leur pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France, d'une Ligue de l'enseignement au sein de laquelle il demeure attendu qu'on ne servira les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique ».

Un an plus tard, la Ligue Française de l'Enseignement comptait 5 000 membres (dont Jules Ferry, Jules Favre, Sainte Beuve, Camille Flamarion). Elle menait le combat pour la défense de l'école publique laïque et le développement des principes de la IIIème République.

En 1925, à Saint Etienne, au congrès des fédérations départementales des associations laïques, la Ligue Française devient la Confédération des Œuvres Laïques et reprécise ses valeurs :

PENSEE LAÏOUE

Historiquement, l'apparition d'une pensée laïque est fort ancienne et se manifeste dès l'origine, en réaction à toute forme excessive de conformisme, religieux, moral, politique ou idéologique. Ce n'est que beaucoup plus tard que s'élaboreront les valeurs morales propres à la pensée laïque qui seront développées à la fin du XIXème siècle, à savoir : l'universalisme, l'esprit critique et la liberté de pensée, la vertu et le culte du beau, du vrai, du bien.

LE CONCEPT DE LAÏCITE ET DE MORALE LAÏQUE

Le concept de « laïcité » va alors prendre sa véritable dimension de valeur morale fondatrice de la République. Le débat ne sera pas des plus simples car l'élaboration d'une « morale laïque », au delà d'une contestation de tout cléricalisme, finira par s'élaborer sur des systèmes de valeurs beaucoup plus larges et surtout plus universelles.

Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre de « l'école unique », les Laïques formulent un certain nombre de propositions immédiates à savoir :

- prolongation de la scolarité de 12 à 14 ans,
- organisation d'un enseignement post scolaire capable de donner aux travailleurs une solide culture générale et de les aider à se perfectionner dans leur métier,
- la coordination raisonnée des enseignements primaire, primaire supérieur, secondaire, technique et supérieur,
- la mise en œuvre d'activités de loisir et de plein air capables de développer, par la pratique du sport et des arts, le sens esthétique, la maîtrise de soi et le sentiment de

l'effort et de la réussite collective.

Parallèlement, la Ligue de l'Enseignement tient aussi à encourager l'implantation d'activités culturelles ou d'éducation populaire plus attrayantes autour de l'école, avec la création ou l'extension de bibliothèques, d'ateliers, de musées...

Mais la grande nouveauté du moment sera la redécouverte de l'éducation physique et du sport car l'épanouissement des jeunes et des adultes, pensent les Laïques, avait jusqu'ici été plus ou moins oublié ou négligé.

Dans ces conditions affirment les Laïques, « seul l'état à travers un système de formation suffisamment diversifié et neutre, est en mesure d'assurer les conditions les plus favorables d'éveil de la pensée et de l'esprit, préalable indispensable pour opérer les choix sociaux, politiques ou philosophiques de l'âge adulte, car ni les individus, ni les collectivités n'ont le droit d'accaparer l'enfance ».

L'une des grandes priorités de la Ligue dans ces années est de mettre en place dans chaque département une fédération de Œuvres Laïques capable de coordonner l'ensemble des activités laïques actuelles et d'assurer la liaison avec la Confédération. Se pose désormais la question du choix du cadre institutionnel laïque le plus approprié pour développer un ensemble de compétitions sportives pratiquées par un nombre non négligeable d'associations sportives laïques déjà existantes.

LA CREATION DE L'UFOLEP

Le 26 janvier 1928, après de longs débats concernant le degré d'autonomie à donner aux activités sportives, la commission sportive de la Ligue propose la création, au sein de la Confédération et sous son contrôle, d'une « Commission Sportive pour les Œuvres d'Education Physique » à laquelle elle demande de donner le nom de « Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique ». Ainsi va prendre naissance l'UFOLEP. Ce projet sera soumis à l'approbation des Fédérations départementales et il conviendra alors de lui préparer des statuts.

L'Union sera composée d'un délégué titulaire et un remplaçant par fédération départementale, et de cinq délégués du Conseil général de la Ligue, dont obligatoirement le Secrétaire Général et le Trésorier.

Le Bureau se composera d'un Président, d'un vice-Président, de cinq représentants de souscommissions sportives, d'un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier Général et un Trésorier Adjoint.

La Commission propose comme président de l'UFOLEP, conformément aux décisions prises, Gaston VIDAL, et comme Secrétaire Général un technicien sportif résident à Paris, Paul DELIGNY de la Fédération de la Seine.

Au Congrès de la Ligue à Lille, le 15 juin 1928, l'UFOLEP est officiellement créée.

CHAPITRE – III -

APRES LA CREATION ET LA MISE EN PLACE DE L'UFOLEP

Durant les années 30, le secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement a développé une très grande activité afin d'être reconnu et de s'imposer dans les structures officielles, sportives, sociales, médiatiques et gouvernementales :

- reconnaissance par le Comité National des Sports qui, de ce fait officialisait le principe de la licence omni-sport.
- négociations avec les Fédérations sportives en vue d'entente pour organiser des rencontres.
- mise en place de compétitions nationales officielles dès 1930 en football, en basket-ball, et en cross, puis des critériums nationaux d'athlétisme, de natation, de ski, d'escrime et de tennis, obtenant tous un réel succès.

Parallèlement et en conformité avec ses objectifs sur l'éducation et ses engagements, l'UFOLEP déploie une vaste campagne en faveur des écoles élémentaires, pour la pratique du sport et pour le développement de l'éducation physique à l'école ainsi que pour la création et la généralisation de terrains d'éducation physique à proximité des écoles.

Des circulaires nationales étaient envoyées dans tous les départements pour inciter au développement d'une pratique sportive populaire plus particulièrement en direction des jeunes et des femmes ainsi que la mise en place d'une société sportive au sein de chaque amicale.

Parmi les vœux proposés par la Commission de l'UFOLEP de cette époque citons :

- 1) « que l'enseignement de la gymnastique soit donné dans les écoles primaires par des professeurs d'éducation physique qualifiés »
- 2) « que dès son arrivée à l'école, chaque enfant soit pourvu d'un carnet médical qui le suivra obligatoirement dans les œuvres post-scolaires où il continuera à pratiquer l'éducation physique »
- 3) « que le demi-tarif réel soit appliqué aux jeunes gens participant aux compétitions départementales ou nationales »
- 4) « qu'une épreuve d'éducation physique obligatoire et éliminatoire soit imposée à l'Enseignement Secondaire, comme dans les examens de l'Enseignement Primaire Supérieur ».

En 1929, L'UFOLEP déclarait au CNS, lors de son agrément, 1210 Sociétés et 106000 membres adhérents, (mais seulement 4441 licenciés).

En ce qui concerne les compétitions, à noter la même année :

- 15 fédérations départementales engagées en basket-ball
- 10 fédérations engagées en football
- 10 fédérations départementales engagées en cross country

Lettre d'agrément Paris, le 6 Mars 1929

« M. DOUARCHE, Commissaire Général de l'Union Française des

Œuvres Laïques d'Education Physique,3 rue Récamier, PARIS

- « Monsieur le Commissaire Général et Cher Collègue,
- « J'ai l'honneur et le très grand plaisir de vous informer que, dans sa séance du 5 Mars, le Comité National des Sports a prononcé à l'unanimité l'affiliation de l'Union Française des Œuvres Laïques d'éducation Physique.
- « Permettez moi, au moment où votre groupement va prendre place au sein de la grande famille sportive, d'être l'interprète de mes collègues pour vous adresser les souhaits de bienvenue du Comité National des Sports.
- « En vous demandant de vous permettre d'y ajouter les miens personnels, je vous prie de croire, M. le Commissaire Général et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

« Le Secrétaire Général : Signé : FRANTZ-REICHEL."

Le 4 Février 1930, l'UFOLEP est inscrite à la Préfecture de PARIS sous le numéro 167505 et l'insertion au Journal Officiel paraissait le 19 Février.

Devant l'importance du travail à fournir, l'UFOLEP propose la création d'un poste de secrétaire administratif rétribué. Ce poste sera occupé par un technicien sportif en la personne de M. LORNE.

En AVRIL 1930 est adopté par la Fédération Française d'Athlétisme et de Basket-Ball un accord d'une grande portée entre L'UFOLEP et la FFABB :

$ACCORD\ U.F.O.L.E.P.-F.F.A.B.B.$

- 1° La Fédération Française d'Athlétisme et de Basket-Ball qui, seule régit, administre et réglemente les sports athlétiques, courses, lancers, sauters, marche, basket-ball, désirant propager ces sports dans les Œuvres Post Scolaires donne à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education physique, groupement dépendant de la Ligue Française de l'Enseignement, qui l'a sollicité pour répondre au but de la FFA, le mandat d'organiser toutes ses compétitions, ainsi que celles jusqu'ici assurées par la Commission Centrale des « Petites A », et réservées aux Associations Post et Péri-Scolaires d'Education et de Solidarité sociales faisant partie de l'UFOLEP et de la FFABB.
- 2° Il est précisé ici que la dénomination des « Petites A » ou de Sociétés Post et Péri-Scolaires, désigne les élèves des écoles communales laïques, les Sociétés d'Elèves, d'Anciens Elèves, les Patronages et les Sociétés d'Education et de Solidarité sociales se rattachant ou se poursuivant après l'école.
- Elle s'étend, pour la pratique des sports, aux adhérents des dites Sociétés, sans limite d'âge, régulièrement affiliées à l'UFOLEP et à la FFABB.
- L'UFOLEP reconnaît l'autorité de la FFABB comme Fédération dirigeante ; elle appliquera ses règlements en en faisant mention dans toutes les épreuves de son ressort ; elle admettra son contrôle en matière sportive chaque fois que la FFABB jugera bon de l'exercer.
- 3° L'UFOLEP ne pourra organiser que des réunions strictement réservées à ses adhérents, à ceux de la FFA faisant partie de l'un où l'autre des deux groupements désignés à l'article premier et muni de sa licence omnisport qui devra être visée, par la FFA. Une liste récapitulative des licences sera remise tous les ans au Bureau Central de la FFA. Toutefois, il est entendu que les athlètes déjà licenciés par la FFABB au titre de l'un des ses clubs, ne pourront recevoir la licence omni-sport de l'UFOLEP au titre des sports régis par la FFABB qu'avec l'autorisation de cette dernière.
- 4° Les épreuves ainsi organisées par l'UFOLEP inter-sociétés ou inter-groupes pourront être dénommées de la manière qui lui conviendra. Toutefois, en aucun cas elles ne pourront porter le titre de « championnat ». Les Critériums de France institués par l'USFSA et organisés ensuite par la FFABB, conserveront cette appellation.
- 5° En conformité des règlements du Comité National des Sports et du protocole d'admission des fédérations d'Application, toutes les pénalités prononcées par la FFABB en application de ses propres règlements, seront reconnues sans discussion par l'UFOLEP. Par conséquent, aucun membre radié ou suspendu par elle, ne pourra être à un titre quelconque, admis dans une Société de l'UFOLEP.
- 6° La FFABB déléguera trois ou quatre de ses membres pour faire partie de la Commission technique d'Athlétisme et de Basket-Ball de l'UFOLEP; ses ligues pourront également désigner un délégué pour faire partie des Commissions des Unions Départementales.
- 7°L'UFOLEP établira un calendrier annuel de ses épreuves officielles qui sera soumis, pour homologation, à la Fédération Française d'Athlétisme et de Basket-Ball. Ce calendrier prendra place dans le calendrier de la Fédération.
- 8° Dans toutes les réunions organisées par l'UFOLEP, la FFABB ou ses ligues, pourront toujours déléguer un de leurs membres qui fera fonction de juge-arbitre.
- 9° Le présent mandat est donné pour une durée de trois ans à l'UFOLEP, à dater du 1^{er} Janvier 1930. Il se renouvellera pour une même période, s'il n'a pas été dénoncé par la FFABB ou si l'UFOLEP n'a pas manifesté son intention d'y renoncer, trois mois avant l'expiration du délai précité.

En 1931 l'UFOLEP comptera 50 fédérations représentant 22000 sociétés soit environ 110000 jeunes garçons et filles, faisant de l'UFOLEP une des plus importantes fédérations sportives de l'époque.

Alors, très vite s'est posé, au sein de l'organisation, le problème de se faire encore mieux connaître y compris dans les média de l'époque : TSF et presse écrite.

C'est ainsi que le journal « l'Auto », le 4 décembre 1931 publiait une interview de Léon DOUARCHE et de laquelle il est bon d' en rappeler les principaux extraits :

« Cette année, le championnat de football réunit les engagements de 14 équipes régionales sélectionnées ; 16 équipes participent à celui de basket-ball.

Le 15 mars, l'Union organisera à Dijon son Championnat de Cross et celui d'Athlétisme aura lieu en Juillet prochain à Clermont Ferrand ».

- « Notre but est de répandre à l'école la pratique de l'Education physique. Nous organisons annuellement des championnats de Football, de Basket-Ball, de Cross et d'Athlétisme, mais là n'est pas notre but. Nous voulons voir à l'école des enfants sains de corps et d'esprit ».
- « Nous combattons le sport spectaculaire, producteur de grosses recettes, qui entraîne au professionnalisme et peut aussi fausser les idées des enfants ».
- « Notez que je vous dis ceci sans aucun esprit d'hostilité envers les fédérations sportives, avec lesquelles nous nous entendons parfaitement, puisque nos Championnats sont placés sous le contrôle de la F.F.A. et de la F.F.F.A.

Nos organisations sont des manifestations sportives et non spectaculaires. Nous ne recherchons pas la recette, nous vivons modestement avec les subventions que l'on nous accorde ».

Le journaliste J. BRANDEN-BURGER posa alors à M. DOUARCHE quelques questions comme :

« - Quelles dispositions avez vous prises au cas où un enfant serait victime d'un accident ?

Chaque membre de nos sociétés, du plus jeune au plus âgé, possède deux licences : la licence omni-sport, dont les talons sont communiqués aux Fédérations sportives, et la licence assurance, qui est, en quelque sorte, la police d'assurance contre les accidents pouvant subvenir au cours des jeux. Chaque élève étant assuré obligatoirement, la responsabilité de l'instituteur est ainsi dégagée. Nous avons du reste enlevé de notre programme tous les sports violents et dangereux ».

« - Quels sont vos projets d'avenir?

Demander la création de parcs, là est notre véritable but. Nous voulons amener les écoliers à la pratique régulière de la culture physique.

Je crains, du reste, que la proposition tendant à la création de squares d'enfants sur les boulevards circulaires de Paris ne soit tombée à l'eau. Je vais soulever à nouveau cette question prochainement.

Plus tard je m'efforcerai d'obtenir qu'un professeur d'éducation physique soit attaché à ces parcs le jeudi après midi pour donner à la jeunesse les premières notions de culture physique.

Actuellement nous voulons surtout que les écoliers puissent, le jeudi et le dimanche, emplir leurs poumons d'air pur.

Nous avons déjà mis notre programme en application à Paris partout où nous le pouvons.

Dans le quinzième arrondissement, M.Citroën met à notre disposition des camions pour conduire les élèves à l'école de plein air de Grenelle. Car c'est surtout d'air pur qu'ils ont besoin ces petits!

Dernièrement nous avons donné une conférence à laquelle étaient conviés les enfants du 18ème et du 20ème arrondissement. Eh bien, nous avons été frappés par la mine épouvantable de ces jeunes gens. On ne fait rien pour eux.

Ah! que l'on nous donne des parcs!...des terrains!.. et vous verrez les résultats que nous obtiendrons! »

« L'UFOLEP accomplit une œuvre dont le simple exposé de son Secrétaire Général démontre l'utilité! » conclut le journaliste.

Pendant ce temps, les effectifs et les activités se multipliaient. Ainsi de 1929 à 1932,

le Football passait de 5 fédérations engagées à 20, le Basket-Ball passait de 6 fédérations engagées à 22 et le Cross country passait lui de 10 à 18 fédérations engagées.

En athlétisme, le nombre de fédérations engagées passait de 12 en 1930 à 25 en 1932 et on enregistre pendant cette période le développement du tir à la carabine, du tennis et des boules. Le nombre de licenciés atteignait 8.313.

Compte tenu du développement des activités et de l'accroissement régulier du nombre de pratiquants, sont mises en place des Commissions Sportives composées de techniciens. Ces Commissions avaient pour tâche d'organiser des programmes d'action dans chacune des disciplines et il est alors demandé que la Ligue de l'Enseignement donne les directives pour l'organisation du Sport Féminin.

Une « Commission Nationale de Propagande » est créée pour :

- dans le cadre départemental, développer le sport dans les amicales qui ne le pratiquent pas encore.
- organiser des compétitions de « jeux locaux » : boules, paume etc..
- dans le cadre national, créer des sections UFOLEP au sein de nombreuses fédérations qui ne pratiquent pas encore le sport et l'éducation physique.

Il est demandé aux délégués sportifs d'établir un rapport succinct et précis sur les jeux sportifs et éducatifs en honneur dans leurs régions respectives. Une note sur la pratique des jeux de boules dans les régions Lyonnaise et Marseillaise sera alors établie.

Un effort est demandé pour l'organisation de compétitions régionales qui n'existent pour ainsi dire pas.

En 1932 le COMITE est constitué de MM. DELARBRE ; DUBURCQ ; GORNET ; LAPACHE et MICHOT.

LE BUREAU: Commissaire Général: Marcel DELARBRE

Commissaire Général Adjoint : Paul DELIGNY

Secrétaire Général : M. LORNE Trésorier : M. GOUT

Et sur les 60 délégués sportifs, on ne comptait qu'une seule femme : Mme DRILLEN de l'Yonne.





Durant ces années, à l'UFOLEP, on voit se développer une pratique assez importante du basket féminin et la mise en place de compétitions dès 1933.

Parallèlement aux critériums nationaux, des fêtes d'Education Physique se déroulent un peu partout dans notre pays et débouchent tout naturellement sur des Fêtes Nationales dont la première eut lieu à Toulouse en 1932. En 1933 et 1934 elles eurent lieu à Avignon et à Reims.

1936 et le GOUVERNEMENT de FRONT POPULAIRE

En 1936, l'élection d'un Gouvernement de Front Populaire

avec ses grandes réformes sociales : congés payés, semaine de travail de 40 heures, la mise en place d' un Secrétariat d'Etat aux loisirs et aux Sports, indépendant de

l'Education Nationale, et animé par Léo LAGRANGE allait donner à la France un élan nouveau de popularisation des sports, de la culture et des loisirs.

Léo LAGRANGE deviendra quelques années plus tard, Commissaire Général de l'UFOLEP.

Le développement des pratiques sportives ont amené, à cette époque là, l'UFOLEP à multiplier des contacts de plus en plus nombreux avec les autres fédérations sportives.

Au Congrès de la Ligue, à Vichy, cette année là, les principaux vœux présentés par l'UFOLEP furent adoptés à l'unanimité. L'UFOLEP demandait :

- 1- que le Parlement vote la proposition de loi substituant dans tous les cas la responsabilité de l'état à celle de l'instituteur.
- 2- que les municipalités soient mises dans l'obligation de doter toutes les écoles de terrains appropriés aux exercices d'Education physique et de salles spacieuses en cas de mauvais temps.

- 3- que, pour les constructions neuves, les plans ne soient approuvés que s'il est tenu compte de l'emplacement ci dessus indiqué et réservé aux jeux et à l'Education physique.
- 4- que l'Inspection médicale soit une obligation pour les communes au même titre que les autres dépenses relatives à l'enseignement public.
 - 5- que cette inspection soit effective et les observations du docteur consignées.

L'UFOLEP menait le combat pour les bienfaits d'une pratique régulière de l'Education physique et sportive à l'école, et en 1937, dans une intervention, un de ses représentants rappelait :

« L'école, cependant, ne donne pas tout ce qu'on attend d'elle .Il ne faut pas oublier qu'elle est chargée d'une triple mission que Jules Ferry et Paul Bert avaient parfaitement définie : elle doit former des hommes par une Education physique, intellectuelle et morale : nous rejoignons là une conception athénienne.

La première, entreprise à l'origine avec une tendance militaire, a été de plus en plus négligée; malgré l'insistance des nouveaux programmes, malgré de nombreuses circulaires et d'abondantes recommandations, malgré aussi les efforts louables, elle n'a pas la part qui lui revient. »

« L'éducation physique est une œuvre pédagogique, a dit Georges Hébert ; elle n'appartient ni aux médecins, ni aux militaires, ni aux politiciens. C'est aux maîtres de l'école primaire de la réaliser ».

Les éducateurs qui aiment l'enfant et connaissent la grandeur de leur mission sociale seront les bons ouvriers de l'œuvre à entreprendre et pour celle à édifier. Ils seront des collaborateurs de choix, à l'expresse condition qu'on leur en fournisse les moyens.

Il en est qui doivent, faute de cour ou de préau couvert, donner des leçons d'éducation physique dans leur classe étroite et encombrée de bureaux. Ceci est l'exacte vérité.

D'ailleurs, nous avons vu au Certificat d'études, l'épreuve de gymnastique se faire dans ces conditions. Pour un peu on ferait de la gymnastique écrite comme on fît souvent – on le fait peut être encore – du calcul mental écrit. Quand il y a une cour, elle est presque insuffisante comme superficie ou comme forme pour les évolutions et est en général couverte de petits cailloux. Gare aux chutes, aux plaies, aux bosses et aux carreaux !

La poussière chasse les obstinés; la boue les macule. Les lavabos sont en général peu nombreux, les torchons rares ou absents. Les vêtements ne peuvent être disposés en lieu sûr et l'on voit des gosses faire des exercices respiratoires avec des pardessus, des manteaux, des fichus et des cachecols. On rentre en sueur dans les classes en cueillant des courants d'air dans les escaliers. En outre, le matériel pour le saut, le grimper, le lancer n'existe pour ainsi dire nulle part »

« L'école peut – et elle le doit – assurer la formation physique en même temps que l'autre. Nous pouvons dire qu'elle le veut. Les programmes, les méthodes existent et il serait injuste de les nier ou de les déprécier. Nos maîtres et maîtresses – pour lesquels certains professeurs mieux intentionnés qu'informés demandent une formation professionnelle à l'Ecole Normale – sont pour la très grande majorité en mesure de l'enseigner, exception faite des réserves indiquées précédemment. Et les perturbations qui peuvent en résulter pour les différentes disciplines ne sont pas redoutables tant il est patent qu'au retour de l'effort du corps, l'effort intellectuel est facile et fécond.

Qu'attendons nous donc pour donner à l'école primaire toute son efficacité, toute son importance à l'éducation physique ? »

Suite à son implication dans tous les secteurs des activités et des pratiques physiques et sportives tant dans l'école, autour de l'école, qu'à l'extérieur de l'école, le 18 Septembre 1938, M. J BRENIER alors le Président de la Ligue Française de l'Enseignement s'adressait, en ces termes, aux français, par le biais de la radio :

« Mes chers auditeurs,

Dans la série des causeries sportives qu'assure au Ministère de l'Education Nationale, la Direction des Sports et Loisirs, nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui parler de « L'EDUCATION PHYSIQUE et SORTIVE à la ligue de l'Enseignement ». Vous avez entendu parler déjà de l'UFOLEP. Cette abréviation signifie : UNION FRANCAISE des ŒUVRES LAÏQUES d'EDUCATION PHYSIQUE.

L'UFOLEP c'est donc l'ensemble de toutes les sections sportives de la Ligue de l'Enseignement qui est devenue depuis 1925, la Confédération Générale des Oeuvres Laïques.

Rappelons d'abord sommairement les origines de l'UFOLEP. Depuis 1898, des sociétés amicales d'Anciens Elèves des écoles publiques groupées sous le titre de « Petites A » étaient affiliées à la Ligue Française de l'Enseignement. Ces associations laïques s'intéressaient bien entendu, comme à tout ce qui touche la jeunesse,

aux sports et à l'éducation physique. Des sections gymniques, des équipes sportives de football ou d'athlétisme témoignaient dès ce moment de l'attention portée au sein de nos œuvres au développement physique harmonieux des adolescents et des jeunes hommes.

C'est toutefois, semble-t-il, avec les rencontres de football PARIS – LOIRE en 1924 que le sport laïque s'organise sur le plan national et qu'apparaît nécessaire en même temps la création de l'UFOLEP qui réunirait enfin tous les efforts jusqu'alors trop dispersés.

Le problème se pose ainsi au Congrès annuel de la Confédération des Œuvres Laïques, à Strasbourg en 1927, où l'ordre du jour appelle un rapport sur « L'EDUCATION PHYSIQUE DANS UNE DEMOCRATIE ». Comme les questions portées à l'ordre du jour de chaque congrès national sont étudiées préalablement dans chacun des groupements affiliés – actuellement au nombre de 25000 – une immense consultation démocratique a donc eu lieu à ce moment. On voit à ce congrès se manifester nettement la volonté de tous les militants en faveur de la constitution d'une commission sportive au sein de la Confédération. On décide aussitôt la convocation, à brefs délai, de délégués chargés d'élaborer un statut et de mettre au point cette Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique.

Cette réunion eut lieu à Paris, en Janvier 1928. Le statut proposé fut définitivement adopté en juillet de la même année, au congrès national de Lille. La réunion des délégués des Fédérations départementales en janvier, permit de constituer un Bureau et les diverses commissions prévues.

Il faudrait exposer maintenant les différentes phases du développement de l'UFOLEP. Ce que je soulignerais seulement c'est la collaboration intime de tous les dirigeants et militants des sections locales et départementales avec le bureau central.

Vastes enquêtes et action de propagande, organisation de championnats régionaux et nationaux sont le témoignage de cette activité.

L'admission de l'UFOLEP au Comité National des Sports (5 mars 1929), les traités d'entente avec diverses Fédérations montrent encore l'extension de plus en plus considérable et les succès grandissants de l'UFOLEP sur tous les terrains.

Rappelons ici l'article 1^{er} de son statut :

« Il est constitué au sein de la Confédération Générale des Œuvres Laïques scolaires et post scolaires d'éducation et de solidarité sociales, une association groupant toutes les sections d'éducation physique. Cette association a pour but d'organiser et de contrôler l'éducation physique dans ses rapports avec la formation intellectuelle et morale de l'individu et de propager dans la jeunesse le goût des exercices physiques par la création de sections nouvelles dans la Confédération Générale. »

Mettant en application ces principes, actuellement 89 Fédérations Laïques départementales ont des sections sportives qui réunissent 5.000 sociétés avec 310.000membres.

L'UFOLÉP est ainsi la plus forte fédération omni-sport de France. Elle a comme doctrine constante que les enfants, les adolescents, les jeunes hommes doivent être mis à même de pratiquer raisonnablement tous les sports. Elle s'attache donc à développer, en même temps que le goût de l'éducation physique et des sports, les possibilités matérielles qui doivent être offertes à chacun, jusque dans les plus petits de nos villages : stades communaux, terrains de jeux, moniteurs et monitrices qualifiés, contrôle médical, etc..

Suivant les règles de l'amateurisme, tous les sports et jeux sportifs sont suivis à l'UFOLEP, à l'exception du rugby. Des commissions fonctionnent régulièrement pour l'organisation annuelle de concours départementaux, et régionaux et de compétitions nationales : football, basket-ball, athlétisme, tir, escrime, tennis, natation, pingpong, ski, éducation physique, cyclo-tourisme, boules, etc.. Ces concours se disputent, bien entendu, d'après les règlements des Fédérations dirigeantes. C'est l'UFOLEP par exemple, qui a, la première, réussi à mettre au point des championnats scolaires de ski.

Ajoutons que l'UFOLEP fait subir à ses membres différentes épreuves athlétiques et sportives qui donnent droit à des diplômes et brevets : athlétisme masculin et féminin, natation, ski, escrime.

Quant au Brevet Sportif Populaire, pour lequel l'UFOLEP est habilitée par le Ministère comme grande Fédération sportive nationale, 50.000 ont été passés sous ses couleurs, dès la première année, en 1937; pour 1938, les résultats actuels laissent prévoir une augmentation très sensible sur l'année dernière.

L'UFOLEP, avec les écoles et les sections artistiques de la Ligue de l'Enseignement, participe également à l'organisation de Grandes Fêtes de la Jeunesse qui unissent les éléments artistiques aux représentations sportives et gymniques. En 1937, 77 fêtes de la jeunesse ont été organisées de la sorte, et près de 100.000 enfants et adolescents y ont pris part. Les chiffres en 1938, sont en progression très sensible, jugez en : 117 fêtes avec 170.000 exécutants.

L'UFOLEP s'attache surtout à un travail de pénétration en faisant connaître et pratiquer l'éducation physique et sportive, non seulement dans les grands centres urbains et ruraux, où le recrutement et les succès sont relativement faciles, mais essentiellement ans les campagnes et jusque dans les plus petits hameaux; travail ingrat et de longue haleine et qui demande à ceux qui se sont assignés cette tâche (instituteurs, amis de l'école et de l'œuvre périscolaire), une persévérance qui ressemble souvent à un véritable apostolat.

En très peu de temps, en somme, l'UFOLEP a pris une place considérable. Elle a puissamment aidé à démocratiser le sport ; elle à ramené les laïques, dans ce domaine, à une activité dont ils s'étaient par trop désintéressés après en avoir été les initiateurs ».

Le 19 Octobre 1938, un projet d'entente avait été élaboré entre l'OSSU et l'UFOLEP pour développer des rencontres scolaires communes.

Par ailleurs, d'accord avec le bureau de la Ligue Française de l'Enseignement, le Comité Directeur de l'UFOLEP avait établi et présenté au Ministère de l'Education Nationale, un projet de statut constitutif de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire). L'USEP devait être à l'enseignement primaire ce que l'OSSU était aux deuxième et troisième degrés de

l'enseignement.



Le plan de « réorganisation de l'éducation physique et des sports » présenté par Jean ZAY avait été communiqué à l'UFOLEP afin de formuler toutes les observations jugées utiles. L'UFOLEP était heureuse d'y retrouver beaucoup de suggestions apportées par elle même et la Ligue de l'Enseignement ; qu'il s'agisse de vœux adoptés dans les congrès ou du « plan constructif de l'éducation physique et sportive dans une démocratie » qui avait été élaboré par Marcel DELARBRE et rapporté lors du congrès national de la Ligue à Avignon en 1933, mis au point au congrès de 1934 à Reims, et présenté officiellement au Ministère de l'Education Nationale en 1934.

Un projet Méricamp-Rosier a été également soumis à l'UFOLEP sur « L'organisation de l'athlétisme en France » ; un protocole a ensuite été signé le 12 Avril 1939 dans le cabinet de M. Jean ZAY. Les signataires étaient : MM. Méricamp (FFA), Brenier (UFOLEP), Guillevic (FSGT), Thibaudeau (FGSPF) et Boisset (OSSU).

Naissance et habilitation de l'USEP

Le 1^{er} Février 1939, le Ministre de l'éducation Nationale, Jean ZAY, par circulaire aux recteurs, rappelle que « La Ligue Française de l'Enseignement, Confédération Générale des Œuvres Laïques, a développé depuis 1929, sous le titre d'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, un vaste mouvement en faveur de l'éducation physique et du sport qui va de la scolarité du premier degré, aux groupements complémentaires de l'école. »

« Vous voudrez bien noter que désormais la commission scolaire de l'UFOLEP, dont la composition est remaniée en accord avec mon administration, est habilitée :

- d'une part à apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'Education Physique.
- D'autre part, à organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport, ainsi que les compétitions et championnats entrant tant dans le cadre de chaque école que dans le cadre du département, de l'Académie et de l'Université. »

« La Commission scolaire de l'UFOLEP, désignée sous le nom de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) aura des Comités Départementaux dont je vous invite à favoriser la tâche ».

En cette même année 1939, le 28 Avril, une entente a été signée avec la Fédération Française de Basket-Ball. La même entente se préparait avec les Fédération de Tennis, de Ping-Pong, d'Escrime, de Ski, et l'UFOLEP avait obtenu du Ministère d l'Agriculture, l'autorisation de camper dans les forêts domaniales.

C'est aussi cette année là que M. Léo LAGRANGE, nommé Sous-Secrétaire d'état à l'Education physique et aux sports de Juin 1936 à Juillet 1937 a été nommé membre du Conseil Général de la Ligue Française de l'Enseignement. Il fut élu au Comité Directeur de et désigné comme Commissaire Général de l'UFOLEP qu'il occupa quelques mois avant de partir au Front où il fut tué le 8 Juin 1940 à l'âge de 39 ans.

Jean ZAY lui même, mobilisé volontaire, est remplacé au Ministère de l'Education Nationale. Yvon DELBOS lui succède. Il rappelle la circulaire de son prédécesseur, le 11 Novembre 1939. Il s'adresse lui aussi aux recteurs : « ...J'autorise bien volontiers les fonctionnaires dépendant de mon département à collaborer aux travaux de l'USEP et vous voudrez bien favoriser, dans la mesure du possible, l'action de ses comités départementaux »

A la suite de cet appel, le 31 janvier 1940, le bulletin de l'UFOLEP réclame la constitution immédiate « de sections scolaires sportives de l'école publique » ainsi que la transformation des Commissions Scolaires Départementales en « Commissions USEP Départementales ».

A peine née, l'USEP ne durera pas, c'est la guerre!

Les jours sombres de l'occupation

Hélas, le bruit sourd du canon gronde sur nos plaines et le bruit des bottes se fait entendre à nos frontières de l'est.

En Juin 1940, la France est envahie. Le Maréchal PETAIN devient Chef de l'ETAT (qui a remplacé la République Française). Le pays est divisé en trois zones : une interdite, l'autre occupée et la troisième dite « libre ».

Le gouvernement de Vichy confie l'éducation physique et le sport à un Commissariat Général de l'éducation général et aux sports créé en Juin 1940.

Le mouvement sportif est alors fortement contrôlé par l'état qui nomme les présidents des Fédérations unisports dites délégataires.

L'expression politique, syndicale et associative laïque est étouffée.

La Ligue Française de l'Enseignement et ses filiales, y compris UFOLEP et USEP sont dissoutes par décret du 17 Avril 1942. les biens sont mis sous séquestre, et l'immeuble de la rue Récamier à Paris sera mis à la disposition des « Jeunes du Maréchal ».

Le gouvernement de Vichy s'appliquera à faire rentrer Dieu à l'école en faisant sienne la proposition d'un général Weygand déclarant : « Tous les malheurs de la Patrie proviennent du fait que la République avait chassé Dieu de l'école. Notre premier devoir sera de l'y faire rentrer » et le Maréchal PETAIN marqua sa défiance vis à vis d'un système éducatif « qui n'avait pas su préparer suffisamment de chefs et d'hommes d'action ». Il s'attaqua alors avec ses conseillers aux principes de l'Ecole gratuite, laïque et obligatoire fondée par la IIème République.

CHAPITRE - IV -

« LA RENAISSANCE DE L'UFOLEP ET DE L'USEP »

Pendant la sombre période de la 2^{ème} guerre, sous l'occupation allemande, et dans la clandestinité, l'action continuait au sein de l'organisation dissoute.

Les 26 et 29 septembre 1945 la Ligue tenait à Paris son 56° Congrès dit « Congrès de reconstitution ». Aux côtés du Président M. Albert BAYET se trouvaient M. CAPITANT, Ministre de l'Education Nationale et le Général de GAULLE. Ce dernier, lors de son intervention intervint en ces termes : « Et puisque, Mesdames et Messieurs, l'honneur aujourd'hui se mesure aux services que l'on rend à la renaissance de la Patrie et au règne de la liberté et de la justice, au nom de la République, je dis : Honneur à la Ligue de l'Enseignement ».

Saisissant l'opportunité de ce congrès, des anciens militants de l'UFOLEP d'avant 1940 se regroupaient et tenaient leur première réunion officielle.

Un bureau qui comprenait: COULON (Commissaire Général), DELIGNY (Commissaire Général Adjoint), ROUET (Directeur), GOUT (Secrétaire), BOISSET, BOUCOIRANT, DUDRAGNE, Mme PELISSON, était constitué à titre provisoire ainsi qu'un Comité Directeur avec: DUBURCQ, BEAUVILLE, BELLANGER, BERNARD, BLANCHON, BERTHIER, BOULINGUEZ, BRETON, BARÔME, CAUJOLLE, CLAVEL, CRUCHET, DUMONT, FOUCHET, GUIGUE, MAURIE, MEJASSON, NOGRETTE, PELLETIER, SOULIER, JOUHET, VELTER, VIGUEUR, et un conseiller technique chargé de la propagande, MESMEUR.

Vingt et un comités régionaux étaient créés ainsi que dix-sept commissions sportives et administratives.

Le peuple français, libéré de l'occupation nazie, aspirait à des jours meilleurs. Un vaste élan d'action militante et bénévole se développait dans tous les secteurs de la vie politique, sociale, éducative, sportive et culturelle.

Les compétitions de Football, de Basket-Ball, de Ski, de Ping-Pong et de Tir étaient relancées.

L'UFOLEP participait à la création de la Conférence Mondiale de la Jeunesse, au côté de la Ligue, à Londres. Grâce à un protocole avec l'OSSU, elle lançait le « Cross des Ecoliers » et menait le combat pour obtenir des bons équipements pour ses sociétés et obtenir le rétablissement de l'USEP.

L'UFOLEP éditait 150.000 tracts rappelant qu'elle avait été la seule fédération sportive à avoir été dissoute par le gouvernement de Vichy. Un stand fut ouvert aux Foires de Paris, Lyon et Marseille

Des réunions de propagande furent organisées un peu partout sur le territoire ; la première eut lieu le 13 décembre 1945 à Paris avec la participation bénévole de Marcel CERDAN, DAUTHUILE et beaucoup d'autres athlètes. 5000 enfants emplissaient le Palais des Glaces. Cette manifestation connut un retentissement national dans la presse et sur les radios.

C'est ainsi que le sigle « UFOLEP », jeté aux oubliettes sous Vichy, réapparaissait dans toute la France métropolitaine, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, à Madagascar, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion ; et au 31 décembre 1945 on comptait 1562 sociétés et on pouvait annoncer que dans 51 départements des compétitions diverses étaient organisées sous les couleurs de l'UFOLEP.

Mais malgré l'enthousiasme, les choses n'étaient pas toujours faciles! Ainsi, dans son rapport d'activités des 13 et14 juin 1945 le Commissaire Général Adjoint, Paul DELIGNY mettait l'accent sur les difficultés qui ont accompagné la reprise des activités, à la ligue. L'UFOLEP se trouvait également aux prises avec de multiples difficultés. Comme la Ligue, elle se trouvait sans argent et sans archives. Il était nécessaire de rétablir les contacts avec les services du Ministère, la direction des sports, le Comité National des Sports et avec les fédérations sportives dirigeantes.

N'ayant plus d'archives et n'ayant pas fonctionné officiellement pendant plus de deux ans, les dirigeants étaient dans l'impossibilité de répondre par des chiffres exacts, aux questions de l'Administration.

Malgré ces difficultés et grâce au dévouement des militants et amis, l'UFOLEP développa un élan qui permettait de regarder l'avenir avec confiance.

Dès le 24 octobre 1944 une circulaire était envoyée à toutes les délégations départementales leur demandant de regrouper leurs sociétés et de se remettre au travail. Partout les militants et les bénévoles répondirent présents. Le 15 février 1945 une nouvelle circulaire donnait des directives et mettait les délégations départementales au courant d'un projet de préparation militaire obligatoire. Une autre circulaire informait la création d'offices municipaux auxquels il était recommandé de participer.

Une subvention de 150.000F fut obtenue pour démarrer. Les 17 et 18 Mars, les secrétaires des commissions et les délégués sportifs départementaux étaient convoqués à Paris, rue Récamier. 31 fédérations départementales étaient présentes.

Afin de permettre un travail plus constructif et une activité plus grande, il fut décidé de diviser la France en 20 régions et le 22 avril, les délégués régionaux se réunissaient pour la première fois. Des accords furent passés également entre l'UFOLEP et divers groupements amis :

FRANCS ET FRANCHES CAMARADES

Leur programme, assez semblable à celui de l'UFOLEP, avait créé un malaise dans beaucoup de fédérations. Il était nécessaire que les deux groupements, dont l'idéal est le même, ne se fassent pas concurrence et définissent nettement leur champ d'action. Nous trouverons cidessous le texte de l'accord signé :

D'un commun accord, l'UFOLEP et les Francs et Franches Camarades ont approuvé de communiquer à leurs groupement adhérents les décisions suivantes :

 1° Les Francs Camarades groupent les enfants de six à seize ans ; durant cette période et du point de vue éducation physique, ils pratiquent uniquement des jeux sportifs ;

 $2^{\circ}Toutes$ les compétitions sportives officielles, départementales, régionales et nationales sont organisées par l'UFOLEP, la licence UFOLEP est obligatoire ;

3°Dans les départements où l'UFOLEP présentera des candidats au brevet sportif populaire,

les Francs Camarades seront présentés par l'UFOLEP;

4°D'une manière générale, l'UFOLEP et les Francs Camarades, s'adressant aux mêmes milieux, doivent coordonner leur action, de façon à ne jamais se concurrencer, mais au contraire à s'entraider et à conjuguer leurs efforts.

F.S.G.T.

L'UFOLEP avait reçu de la FSGT une demande de fusion organique. L'UFOLEP, étant une filiale de la Ligue, ne pouvait trancher cette question ; elle l'a alors soumise au Bureau de la Confédération.

Il a été décidé de reprendre l'accord UFOLEP – FSGT qui existait avant la dissolution de la Ligue et de le rendre encore plus souple.

Une commission mixte fut créée et un projet d'entente fut signé et dont voici les principaux points :

Le Comité national mixte demande également aux fédérations départementales de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique et aux Comités régionaux de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, d'entrer immédiatement en contact pour créer, à leur échelon, des Comités mixtes correspondant et mettant au point des épreuves similaires.

De même, sur le plan local, nous demandons aux amicales de l'UFOLEP et aux clubs de la FSGT de former des comités mixtes locaux, mettant au point, par exemple, l'utilisation en commun du peu d'installations sportives existantes et l'organisation en commun des séances d'éducation physique d'entraînement sportif.

Enfin, il est rappelé aux Amicales de l'UFOLEP et aux clubs de la FSGT qu'ils peuvent adhérer réciproquement aux deux fédérations, et, là où l'intérêt bien compris de nos deux fédérations aura justifié la création d'un club local unifié, celui ci devra être affilié à l'UFOLEP et à la FSGT.

Il est spécifié en outre que la FSGT ne voit aucun inconvénient à ce que les amicales qui, du fait de la dissolution de l'UFOLEP par Vichy, sont entrées à la FSGT adhèrent à nouveau à l'UFOLEP.

O.S.S.U.

La Commission scolaire de l'UFOLEP était habilitée en 1939, sous le nom de l'USEP, pour apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'éducation physique et faciliter aux élèves des établissements scolaires la pratique des jeux scolaires et de l'athlétisme.

D'autre part, toute association sportive scolaire constituant une dépendance directe d'un établissement public et groupant exclusivement des élèves de cet établissement, dépend directement de l'OSSU.

De là de nombreux points de friction. Il était nécessaire, afin d'éviter toutes contestations,

d'étudier un projet d'entente conciliant les deux thèses pour que ces deux organismes travaillent en complet accord et d'après des règles administratives et techniques absolument identiques, projet d'entente qui dépassait même l'enseignement du premier degré où en principe, devait s'arrêter l'action de l'UFOLEP.

1° Sur simple demande du chef d'établissement, le directeur de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire autorisera les associations affiliées à l'OSSU à s'affilier à l'UFOLEP.

2° L'UFOLEP s'engage à ne recevoir l'affiliation d'associations sportives d'établissements d'enseignement que si ces associations se sont préalablement affiliées à l'OSSU.

Toutefois, les associations constituant le prolongement direct des écoles primaires élémentaires (sans cours complémentaires) sont exclues des présentes dispositions, sauf prolongation éventuelle de la scolarité primaire élémentaire.

3° L'UFOLEP reçoit une autorisation générale d'organiser le jeudi des compétitions ouvertes à ses ressortissants, à la condition expresse que ces dernières ne gênent ni ne concurrencent les épreuves dont l'OSSU prend l'initiative.

4° L'UFOLEP peut organiser des compétitions ouvertes à toutes les associations scolaires affiliées à l'OSSU, à la condition de se soumettre au contrôle prévu par les règlements généraux de l'OSSU.

5° Les élèves, membres d'une association sportive d'établissement d'enseignement affiliée à l'UFOLEP et titulaire d'une licence délivrée par l'OSSU seront admis aux compétitions organisées par l'UFOLEP, après apposition sur cette licence du papillon fédéral délivré par l'UFOLEP.

Le dernier Commissaire Général M. Léo LAGRANGE ayant été tué en Juin 1940 au cours de la Campagne de France, il était nécessaire de pourvoir à son remplacement. C'est ainsi que M. Jules COULON, Directeur de l'éducation physique au Ministère de l'Education Nationale, fut sollicité pour occuper ce poste, ce qu'il accepta sans hésitation.

A l'assemblée générale de Nancy en 1946, 73 départements étaient représentés dont l'Algérie. Les statistiques font état de 1.633 sociétés et de 64.310 licenciés. Vingt commissions sportives sont mises en place ainsi qu'une commission propagande, une commission camping et une commission formation prémilitaire et le Directeur de l'époque, André ROUET pouvait écrire dans un article interne intitulé « Réflexion » :



« Devant moi se dressait l'UFOLEP 1946. Des figures nouvelles, inconnues avant 1940, celles de camarades qui ont repris en main le flambeau abandonné par certains départements, des figures d'anciens qui ne songent qu'à durer et à continuer leur tâche d'apôtre.

Je revivais les grandes compétitions de l'année : Saint Gervais et la compétition de ski, Chartres et le Football, Tours et le championnat de cross, Clermont et la magnifique fête de gymnastique, Nancy et le championnat d'athlétisme...

Les débats furent animés mais ils gardèrent toujours le caractère profondément amical qui fait le charme de nos assemblées.

Durant ces deux jours, nous avons trouvé la politique que nous entendions suivre. Dans le cadre de la Ligue Française de l'Enseignement, nous voulons organiser l'éducation physique et le sport de nos sociétés. Fédération d'application nous n'entendons aucunement diriger tel ou tel sport, mais amener à sa pratique ou plutôt à la pratique de tous, la masse des jeunes gens de nos amicales. Nous voulons en outre créer auprès de chaque école, une section sportive (branche spécialisée de la coopérative scolaire lorsque celle ci existe) grâce à laquelle les enfants apprendront les plaisirs du stade. La se limitent nos ambitions.

Nous entendons servir la France en servant le sport sans aucun but politique ni commercial. Nous voulons faire une jeunesse heureuse et forte à l'école et autour de l'école et nos réunions sans bluff d'aucune sorte, n'exigeant qu'une chose de nos Amicales, cette laïcité qui nous est chère, pierre angulaire de l'union de tous les français.»

Du 2 au 8 septembre s'est déroulé le stage des dirigeants de Saint Servan. 87 départements étaient représentés. Un rapport sur le sport a été alors établi à partir d'expériences réalisées dans le département des Basses Pyrénées. Une doctrine du sport fut présentée et Raymond BOISSET la définissait alors de la façon suivante : « Initiation dès l'école, formation de cadres, compétition et non championnite, et dans tous les cas le sport restant avant tout un jeu. »

Malgré les difficultés rencontrées, pendant toutes ces années, les efforts ont été centrés vers cette doctrine simple. Le travail régional se mettait en place et se développait, les compétitions se multipliaient sur le terrain; mais l'accent prioritaire était mis sur le développement des pratiques sportives en direction des jeunes, au sein des sociétés scolaires et post scolaires. L'UFOLEP voulait obtenir la réhabilitation de l'USEP.

A l'Assemblée Générale d'Angers les 22 et 23 juillet 1947, un débat de fond s'était engagé entre l'UFOLEP et l'OSSU concernant les pratiques sportives à l'école élémentaire.

La même année, au cours d'un stage UFOLEP à Cannes, une charte de l'USEP avait été élaborée et le premier stage USEP eu lieu en 1949 à l'Institut National du Sport à Paris.

Le 30 mai 1954 la Circulaire Delbos rappelait l'histoire de l'USEP et invitait les fonctionnaires à apporter leur concours et « à favoriser la tâche des Comités Départementaux de la Commission Scolaire de l'Union Française des Œuvres Laïque d'Education Physique (section sportive de la Ligue Française de l'Enseignement) désignée sous le nom d'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). »

Malgré le manque d'aides financières rencontré pendant toute cette période d'après guerre, les effectifs augmentent, le nombre de sociétés progresse, les rencontres deviennent de plus en plus nombreuses, les Fêtes de Jeunesse font florès un peu partout en France, les Cross des Ecoliers se développent et on peut dire que grâce à l'UFOLEP une grande partie de la jeunesse française pratique et découvre les activités sportives.

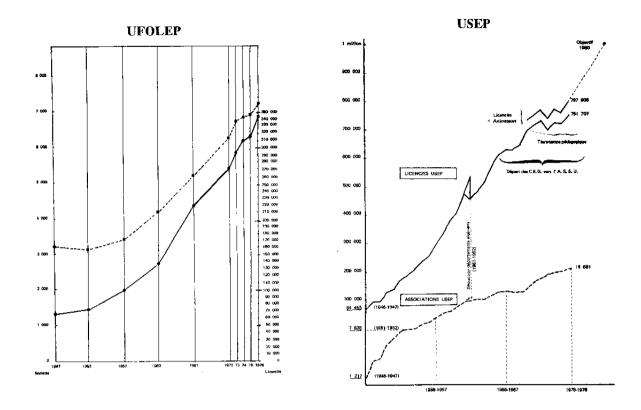
C'est ainsi que, au cours de l'Assemblée Générale réunie à Nîmes le 21 juillet 1948 l'UFOLEP redéfinit comme suit, l' « Orientation Sportive de l'UFOLEP » :

- 1° L'UFOLEP, groupe les sections sportives scolaires, post et péri- scolaires des Amicales et des Associations appartenant à la Ligue Française de l'Enseignement.
- 2° L'UFOLEP, groupement essentiellement amateur, prétend conduire rationnellement, par une initiation sportive et par la suite par une émulation bien comprise, la grande masse de la jeunesse française vers une pratique désintéressée de l'Education Physique et du Sport.
- 3° L'UFOLEP ne prétend pas concurrencer les Fédérations dirigeantes. Sa seule ambition est la revalorisation physique de la jeunesse française sans souci majeur de la formation des élites.

En conséquence l'UFOLEP matérialise sa doctrine :

- 1° par la conquête et la prospection de la masse des initiés et des non initiés.
- 2° par la formation de cadres nombreux, qualifiés, documentés et contrôlés.
- 3° par l'organisation de manifestations de masse, dans le cadre départemental, régional et national et d'épreuves consacrées aux cadets, destinées à exprimer l'épanouissement des valeurs à ces différents stades.
- 4° par l'organisation de compétitions dans le cadre régional destinées à maintenir et à encourager la pratique du sport chez ceux qui se consacrent à la vie des petits clubs. »

Ces orientations serviront de base de travail et demeureront les objectifs de l'UFOLEP pendant de nombreuses années, malgré les incertitudes politiques et sociales que traverse notre pays jusqu'à la fin de la IVème République et au début de la Vème et les effectifs continueront de croître jusqu'en 1962.



L'UFOLEP, loin de concurrencer les autres fédérations, intensifie donc ses efforts en direction des jeunes. Cette orientation donne une signification particulière à l'essor pris par elle au cours des dix dernières années. Alors que le nombre total des licenciés a augmenté de 48%, celui des jeunes a augmenté de 68% de 1952 à 1961. L'augmentation la plus nette des effectifs se place au niveau de la catégorie « cadets » pour lesquels les comités régionaux réservaient la moitié de leur budget.

En y adjoignant les sections scolaires de l'USEP, l'UFOLEP intéressait plus de 550.000 jeunes de 10 à 20 ans.

L'UFOLEP organisait, à l'intention de ses éléments les plus doués, et souvent en liaison avec les Fédérations avec lesquelles elle avait signé des protocoles d'accord, des compétitions sportives, placées sous le signe de la lutte fraternelle et de l'esprit d'équipe.

Son action n'est pas, certes, marquée de rencontres retentissantes et d'exploits de champions aux noms connus. Elle ne rejette nullement cependant les notions de « championnat » et de « record » sans lesquelles le sport, sous les formes les plus hautes, ne serait plus cette école où l'athlète élargit le champ des possibilités humaines par un dépassement de soi et une recherche de la perfection.

En 1961, 56 coupes nationales furent disputées pour 25 spécialités, s'adressant aux membres qualifiés pour leurs résultats et leur tenue. Il s'agit d'épreuves, récompenses auxquelles participent 1/10 des effectifs environ. Il est évident que ces lauréats ne pouvaient disputer les épreuves nationales sans se manifester activement dans les épreuves départementales de base.

Parce que le sport n'apporte pas toujours à la jeunesse ce qu'elle est en droit d'attendre, parce que le désir d'évasion, l'appel de plus en plus vif de la nature, des champs de neige, de la rivière, du plan d'eau, imposent de nouveaux besoins à satisfaire, l'UFOLEP entreprend dès 1962 un vaste mouvement en faveur du Plein Air qui, sans être une compétition, n'en constitue pas moins une agréable et bénéfique activité physique susceptible dans le domaine de la santé corporelle et morale d'obtenir d'heureux résultats.

L'UFOLEP voulait ainsi apporter sa pierre à un édifice où sport et activités libres de plein air se complètent harmonieusement et s'intègrent dans un programme culturel général offert aux jeunes et aux adultes.

CHAPITRE - V -

LES ANNEES 1960 – MISE EN PLACE ET ESSOR DES ACTIVITES DE PLEIN AIR

Pendant les années 1963/1964, le nombre de sociétés a augmenté, les effectifs aussi, plus particulièrement chez les jeunes. En 1964, 62% des licenciés avaient moins de 18 ans et le nombre de licences féminines délivrées cette même année représentait 15% du nombre total des licenciés.

L'UFOLEP- USEP, forte de près de 700.000 membres dont plus de 520.000 sont d'âge scolaire est une fédération dont l'action est respectée et considérée. L'audience de l'Union s'étend même au delà des frontières. La Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Mission Culturelle Française au Liban, les Ecoles Françaises d'Allemagne, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, le Canada, le Luxembourg demandent la documentation pédagogique nombreuse et formulent le souhait de faire suivre les stages UFOLEP et USEP à leurs enseignants et cadres, ou viennent se renseigner sur l'organisation administrative de l'UFOLEP et de l'USEP.

L'UFOLEP entretient à l'échelon national de bonnes relations avec le Comité National des Sports et avec les fédérations dirigeantes en général.

L'USEP, et c'est un bel hommage qui lui est rendu, siège au Haut Comité des Sports.

Au lendemain des Jeux Olympiques, l'opinion publique, la presse, la radio et la télévision font l'écho d'une nécessité de « commencer l'éducation physique et sportive dès le début de l'école primaire ». L'opinion unanime affirme « la valeur éducative du sport, composante de l'éducation scolaire ».

L'école doit s'adresser à l'enfant, à l'homme de demain « sous tous ses aspects, physique aussi bien qu'intellectuel, psychologique moral et civique ». Il s'agissait bien là d'une reprise des idées que l'UFOLEP – USEP avaient toujours développées, mais cette fois ci ces idées prenaient un caractère officiel et national.

C'est dans le cadre de ces perspectives nouvelles que l'UFOLEP réaffirme son orientation :

- développer des activités de pleine nature
- effort en faveur du sport féminin
- priorité aux sports de base, athlétisme, gymnastique, natation, d'autant plus que ces disciplines peuvent être pratiquées par des féminines
- permanence des idées et de la doctrine de l'UFOLEP dans les milieux où elle intervient.

Le congrès de Marseille, en 1965, met l'accent sur la création d'un service Plein Air et Sport dont le délégué UFOLEP serait le responsable, et qui regrouperait les activités de plein air, sportives et aéronautiques. De plus en plus, le public cherche un complément à ses activités sportives normales c'est à dire une activité nouvelle lui apportant détente et délassement.. Le plein air peut fournir une réponse à ce besoin nouveau. Mais ces activités nouvelles exigent une organisation particulière.

Elles peuvent se dérouler au cours de week-end, de vacances. Elles sont ouvertes à tous. Il est donc nécessaire d'envisager une politique de plein emploi des locaux et d'être très attentif à la préparation matérielle et à l'entretien des sites.

Déjà quelques départements dont le Jura et la Dordogne se sont lancés dans l'aventure.

L'UFOLEP pense que la démocratisation des loisirs lui fait obligation de prévoir leur organisation et d'en assurer le suivi. Il ne sert à rien d'accorder la quatrième semaine de congés payés si les loisirs ne sont ni organisés ni mis financièrement à la portée de tous. Et là, conformément à sa philosophie, l'UFOLEP a un rôle important à jouer.

En 1967 l'UFOLEP avait augmenté ses effectifs de 56% par rapport à 1962 et une analyse des statistiques montre en deux ans une augmentation :

- de plus de 25% du nombre de ses licenciés
- de plus de 19% du nombre des associations
- de plus de 32% celui des licences féminines
- de plus de 38% les activités en sports collectifs
- de plus de 61% les activités en sports individuels et de plein air.

L'UFOLEP situe bien son action par rapport au grand Mouvement laïque, de Jeunesse et d'éducation permanente développé par la Ligue à cette époque. Dans son rapport moral, lors de l'Assemblée Générale de Saint Brieuc le 2 Avril 1967, Robert Morillon Directeur national déclarait :

«L'UFOLEP en se préoccupant du sport en faveur de la jeunesse, en pensant le sport en fonction des besoins de cette jeunesse, en offrant des formules généreuses, en répondant aux besoins les plus variés par la diversité des activités offertes...se situe dans ce grand mouvement.

L'UFOLEP, en se préoccupant de promouvoir le sport féminin, en cherchant les causes profondes d'ordre matériel ou psychologique de l'absentéisme sportif féminin, en proposant des solutions à cet état de chose, en s'efforçant de procurer à la femme, les temps de loisir nécessaires, en li assurant une vie physique normale compte tenu de ses goûts t de ses aptitudes, en participant ainsi à l'émancipation de la femme, se situe bien dans ce grand mouvement.

Enfin, parce que le sport n'apporte pas toujours à la jeunesse tout ce qu'elle est en droit d'attendre, parce que le désir d'évasion, l'appel de plus en plus vif de la nature, des champs de neige, de la rivière, du plan d'eau imposent de nouveaux besoins à satisfaire, l'UFOLEP, en animant, en encadrant au sein des foyers et associations de la Ligue de telles activités, apportera sa pierre à un édifice où sport et activités libres de plein air se complèteront harmonieusement et s'intègreront dans un programme culturel général.

Ainsi, l'UFOLEP, assurant par le sport l'épanouissement des jeunes et leur avenir physique, aidant les adultes hommes et femmes à conserver aussi longtemps que possible leur équilibre physique, occupera sa véritable place dans l'éducation permanente... »

En 1968, année Ô combien agitée et au cours de laquelle le peuple français réagit et lutte pour un avenir meilleur, aspire à de plus en plus de liberté, de démocratie, de justice dans tous les secteurs de l'économie, de la politique, de l'éducation, dans tous les domaines de la société en général, l'UFOLEP reprécise ses positions et ses conceptions à l'Assemblée Générale de Nevers, le 7 avril 1968, par la voix de Robert Morillon, dans son rapport moral. :

« L'UFOLEP souhaitant faire œuvre éducative, se veut et est une Fédération Omnisport au service des associations affiliées à la Ligue Française de l'Enseignement.

Elle est Fédération Omnisport car elle veut offrir une éducation sportive harmonieusement diversifiée, où chacun, faible ou fort puisse trouver, adapté à son talent et à son goût, la possibilité de s'exprimer.

Elle s'adresse à tous car il n'y a pas d'éducation véritable qui ne soit ouverte à tous, sans distinction. Le mot sport a pris des significations si diverses qu'il semble nécessaire, en cette période pré

Le mot sport a pris des significations si diverses qu'il semble nécessaire, en cette période prolympique, de tracer les traits essentiels du Sport tel que l'UFOLEP le conçoit.

Le respect de la règle admise, volontairement, par tous et appliquée par tous, est indispensable. C'est sur le terrain que le sportif apprend à respecter les conventions qui sont appliquées également à l'individu et au groupe. L'application loyale de la règle détermine, en grande partie, ce que l'on appelle l'esprit sportif qui s'identifie au Fair Play. Nous aimons, à l'UFOLEP, le sportif qui sait perdre ou gagner généreusement et dans la sérénité.

La vie en collectivité est inévitable. Trop souvent, impulsif ou égoïste par nature, l'homme doit apprendre à vivre en groupe et à savoir y vivre. Le jeu sportif introduit l'idée de la règle et du comportement en fonction des autres. Le sport par l'attrait qu'il exerce, par sa pratique en société, développe la volonté d'apporter sa part à l'équipe, au groupe, à la société, en un mot, à s'intégrer librement.

Nous pensons également, à l'UFOLEP, qu'il convient de donner très tôt au jeune sportif le sens de ses responsabilités au sein de la société. Nos jeunes pratiquants doivent être conscients des tâches qui

incombent à ceux qui assument les tâches administratives et qui permettent au sport de vivre et de se développer. Nous apprendrons donc à nos jeunes de prendre des responsabilités à tous les postes, à devenir des animateurs, des organisateurs.

Le sport est toujours pour nous un jeu. Fidèle à ses origines le sport doit rester un jeu et le jeu sportif doit être un moyen mis au service de l'éducation et de l'adaptation de la jeunesse. Pratiqué dans cette optique, il est source de joie. Courir pour le plaisir de courir, jouer au ballon comme l'on dit parfois pour se distraire et se détendre, voilà bien un des caractères essentiels du sport.

Le fait de demander au sport d'être avant tout une distraction, une façon de meubler ses loisirs ,ne diminue en rien son importance. Au sein de notre civilisation bruyante, déprimante, contraignante, déterminée par la machine et la technique, il est de première importance de conserver au loisir sportif son caractère de spontanéité, de détente heureuse et libre.

Le sport à l'UFOLEP est aussi synonyme de lutte, c'est à dire de dépassement de soi. Le sport ne serait pas un moyen de culture si sa pratique n'impliquait pas ce désir de faire mieux. Cette lutte que le sportif entreprend contre les éléments, contre un adversaire ou contre lui même, doit, selon nous, se pratiquer dans le respect de la règle et le sens de l'humain. Nous le répétons souvent : la compétition ne peut être utilisée qu'à des fins éducatives et avec prudence.

L'éducation réside également dans la faculté que l'on a de choisir. Nous voulons « former des hommes, pour la liberté, par la liberté ». Cela implique que la pratique du sport soit désintéressée. Or notre souci d'éducateur est bien de nous adresser à tous et pour nous « la longévité sportive » a son importance.

Nous croyons, à l'UFOLEP, à la nécessité de tout mettre en œuvre, pour que l'éducation permanente soit une réalité et nous pensons que le sport est un moyen d'éducation parmi d'autres, parmi tous ceux qu'offre la Ligue Française de l'Enseignement.

L'UFOLEP met à la disposition de ses adhérents ce qu'elle préfère retrouver dans ses associations omnisports, dans ses amicales laïques polyvalentes, dans les foyers d'éducation populaire de la Ligue, c'est à dire plus de vingt disciplines sportives et de plein air, souhaitant que plusieurs touches de cette riche palette d'activités retiennent au fil des saisons le goût de ses pratiquants.

Le sport ne doit pas avoir pour corollaire le déchaînement des passions, le chauvinisme, le mercantilisme ou le nationalisme outrancier.

Le sport est au service des intérêts moraux, intellectuels, artistique et physique des hommes et des femmes.

Il doit être une adhésion à un idéal de vie, à l'idéal laïque, une adhésion à un humanisme moderne »

CHAPITRE - VI -

LES ANNEES 1970 ET LE SPORT POUR TOUS

« L'UFOLEP doit s'orienter résolument dans la voie du Sport pour tous, ce domaine encore mal cerné, informel par définition, qui laisse toute liberté au pratiquant pour choisir son activité ou ses activités, pour décider du moment où il veut les pratiquer, pour définir l'intensité de son effort physique qui doit être pour lui, non seulement un dérivatif à une vie moderne toujours plus harassante et absorbante, mais aussi un enrichissement intellectuel et affectif. Certes, la recherche et la création des structures d'accueil seront ardues, en raison même de la diversité des activités, de leur non-directivité et de leur dispersion dans le temps et dans l'espace. Mais un immense horizon nous est là ouvert.

L'ÚFOLEP c'est la Fédération de tous ceux qui pensent que le sport est un moyen et non un but, qui pensent que le sport n'a de valeur que si l'on considère ses finalités physiques, culturelles, éducatives, morales et sociales. Parce qu'elle est essentiellement laïque, rien de ce qui est humain ne lui est étranger ». (André ALLOPPE Directeur national – Février 1973)

En 1974, à l'Assemblée Générale de Lorient, l'UFOLEP pouvait se glorifier d'avoir vu ses effectifs augmenter de 20% avec 6.759 associations et 312.989 licenciés. De son côté, l'USEP comptait 15.969 associations, 726.150 licences scolaires et 43.630 animateurs.

En 1975, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de Rodez, sous la présidence de Georges BELBENOIT, des statuts revus et modifiés furent adoptés. Ils ont permirent de préciser à nouveau les buts de l'UFOLEP et la composition du Comité Directeur en ces termes :



TITRE PREMIER - L'UFOLEP - SON BUT

Article 1er : Il est constitué sous le nom de UNION FRANCAISE des ŒUVRES LAÏQUES D' EDUCATION PHYSIQUE au sein de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente – Confédération Générale des Œuvres Laïques – et sous son égide, une Fédération multisports groupant toutes les sections d'éducation physique et sportive des Associations affiliées aux Fédérations départementales de la Confédération.

Article 2: L'UFOLEP a pour but :

- -de susciter, d'organiser et de contrôler, dans les Associations affiliées, les activités d'éducation physique, sportive et de plein air avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personnalité humaine
- -de donner à chacun sans discrimination d'ordre politique, racial, religieux ou socio-économique- la possibilité de pratiquer librement les activités physiques et sportives de son choix, ses sections péri scolaires et post scolaires contribuant à prolonger l'action de sa section scolaire : l'USEP
- -de propager sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs jusqu'à la compétition si elle est formatrice, amicale et désintéressée
- -de contribuer à la défense et à l'extension des institutions éducatives et sociales laïques.

Article 3 : L'UFOLEP entretient toutes relations utiles avec les pouvoirs Publics, les Fédérations sportives et de plein air, les organisations culturelles laïques. Elle administre ses finances.

Article 4:L'UFOLEP, du fait de son caractère et de ses buts, s'interdit toute action partisane politique ou religieuse.

Article 5 : L'UFOLEP a le même siège que la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente. Article 6 : L'UFOLEP se compose :

- 5) d'Associations
- 6) de membres d'honneur

Toute Association adhérant à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, consacrant toute ou partie de son activité à l'éducation physique et aux sports, ayant adhéré aux présents statuts, pourra adresser une demande d'enregistrement au délégué départemental de l'UFOLEP. Cette demande sera accompagnée d'une attestation indiquant l'appartenance de l'Association à la Fédération départementale des Oeuvres Laïques....

Est membre d'honneur toute personne qui se verra décerner ce titre par le Comité Directeur de l'UFOLEP.

Article 7:

La qualité de membre de l'UFOLEP se perd :

- a) par démission
- b) par radiation prononcée pour non paiement des cotisations, infraction aux présents statuts, au règlement intérieur de l'UFOLEP ou de la Confédération, ou pour tout autre motif grave.

L'Association UFOLEP intéressée ayant été régulièrement convoquée et entendue, la radiation est prononcée par le Comité Directeur, dont la décision est sans appel. Cette décision est notifiée à la Fédération départementale des Œuvres laïques concernée.

La radiation des membres licenciés des Associations enregistrées par l'UFOLEP, ou celle d'un membre d'honneur, est prononcée pour motif grave par le Comité Directeur, suivant les modalités précisées au Règlement intérieur; cette décision est sans appel.

TITRE II - COMITE DIRECTEUR

Article 8:

L'UFOLEP est dirigée par un Comité Directeur composé de 30 membres de nationalité française (dont au moins 3 Féminines) jouissant de leurs droits civils et politiques, ayant atteint la majorité légale au 1^{er} janvier de l'année de leur élection et titulaire de la carte confédérale-licence UFOLEP de l'année en cours.

Les membres du Comité Directeur sont élus pour 3 ans, renouvelables par tiers chaque année, au cours de l'Assemblée Générale ; les premiers tiers sortants sont désignés par le sort. Leurs fonctions sont gratuites. Les modalités des élections sont fixées par le Règlement intérieur.

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par trimestre. Il est tenu procès verbal des séances, signé par le président.

Article 9:

Chaque année, le Comité Directeur de l'UFOLEP élit en son sein au scrutin secret, son bureau composé de :

- Un Président
- Deux Vice-Présidents
- Un trésorier
- Un trésorier adjoint
- Sept membres.

Le bilan 1975-1976 confirme une certaine progression à savoir, en UFOLEP 7.281 Associations (+7,11%) et 345.873 Licenciés (+8,27%) et en USEP 16.681 Associations (+3,52%) et 751.707 Licenciés (+4,97%) ainsi que 46.199 Animateurs (+6,20%) soit au total 23.962 Associations (+1.050) et 1.143.779 Adhérents .

Au cours d'un Colloque organisé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en 1976 et réunissant des représentants des Fédérations Affinitaires (FSCF, FSGT, UFOLEP, FFEPGV, FFEPMM), du CNOSF et du Secrétariat d'Etat, sur le thème du « Sport pour Tous », André ALLOPPE directeur national, avait fait, au nom de l'UFOLEP une intervention importante dont il est bon de rappeler certains extraits.

« ...54% des français n'ont jamais pratiqué de sport. Or nous nous accordons tous pour proclamer qu'une pratique sportive - ou plus exactement une activité physique – adaptée aux possibilités et aux âges de chacun, est une des composantes fondamentales de la vie de l'individu comme de la vie en société. Il s'agit donc de donner la possibilité d'une pratique sportive à tous nos compatriotes.

Il faut des terrains, des stades, des piscines, des zones de loisir ou d'activités sportives à proximité des lieux d'habitation ou des lieux de travail, une animation de quartiers, d'entreprises, confiée à des associations gérées démocratiquement par leurs membres et favorisée par la mise à la disposition de ces associations des moyens financiers et humains indispensables.

Le « Sport pour Tous », parce que cette appellation a été donnée à défaut d'une autre est il donc une nouvelle forme de sport ?

Si par contre, nous prenons l'expression « Sport pour Tous » dans sa signification littérale, alors le sport pour tous ne se limite plus à un âge : il commence à l'école, et à l'école du Premier Degré.

Qu'avons nous voulu à l'USEP? créer et animer dans toutes les écoles publiques une association sportive scolaire ouverte à tous les élèves afin qu'ils fassent tous du sport.

Nous avons voulu montrer que les activités physiques et sportives ne devaient pas être réservées à quelques élèves particulièrement doués, mais pouvaient et devaient être pratiquées par tous, y compris les moins doués, et que ces épreuves devaient avant tout favoriser le développement physiologique de l'enfant, préserver sa santé, compléter son éducation, former son caractère, faire de lui un citoyen, et lui procurer du bonheur. Il ne s'agit pas pour nous, à l'école, de détecter de futurs champions, ni à plus forte raison de les former, mais de donner à tous les enfants le goût de faire ensuite du sport et de pratiquer l'activité qu'ils auront pu librement choisir.

Oui, le « Sport pour Tous » doit essayer de faire vivre ensemble les générations, avec certes, les difficultés que

cela implique, mais aussi avec l'enrichissement que cela apporte. Il faut encourager au maximum la pratique féminine ; et le « Sport pour Tous » ne se limite pas davantage à un niveau technique.

L'initiation sportive entre également de plein droit dans le cadre général du « Sport pour Tous », qu'elle prépare à une pratique compétitive ou non.

Mais il est évident, et plus particulièrement pour nous, Fédération Affinitaire et Multisports, que notre effort doit porter vers les activités offertes à tous ceux qui ne peuvent ou qui ne veulent pas être des athlètes de compétition. Cet ensemble de possibilités sportives, aux multiples niveaux, correctement structurées, suffisamment présentes sur l'ensemble du territoire, les unes et les autres accessibles financièrement à tous, constitueraient alors un véritable « Sport pour Tous ».

Et pour toutes ces raisons, et pour nous à l'UFOLEP, il nous semble essentiel que l'organisation du « Sport pour Tous » passe par l'Association ».

Cette même année 1976, la loi dite « Loi Mazeaud » relative au développement de l'éducation physique et du sport du 29 Octobre 1975 le décret du 3 Juin

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

A cet effet, une Assemblée Générale extraordinaire de l'UFOLEP se tint à Paris, salle du Théâtre Récamier le Mercredi 24 novembre sous la présidence de Maurice DANIEL, Président de l'UFOLEP, en présence de MM. Gallot, représentant le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, Thevenard et Coursin représentant le Conseil d'Administration de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente et de 74 délégués représentant les Comités Départementaux UFOLEP.

1976 imposait des statuts types aux Fédérations sportives reconnues par le



Cette loi Mazeaud amenait des modifications assez importantes surtout dans l'administration et le fonctionnement des Fédérations sportives dont il est bon de rappeler les points essentiels :

Article 7:

L'Assemblée générale de l'UFOLEP se compose des représentants mandatés des Comités Départementaux à raison d'un par Comité Départemental...

Le nombre de voix attribuées aux représentants des Comités Départementaux est déterminé en fonction du nombre de licences enregistrées entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année précédent l'Assemblée Générale :

- plus de 10 licences et moins de 21 : 1 voix
- plus de 20 licences et moins de 21 : 2 voix
- de 51 à 500 licences : 1 voix supplémentaire par 50 licences ou fraction de 50
- de 501 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par 100 licences ou fraction de 100
- au delà de 1000 licences : 1 voix supplémentaire par 500 licences ou fraction de 500

Tout représentant d'un Comité Départemental à l'Assemblée Générale doit avoir atteint la majorité légale au 1^{er} janvier de l'année en cours, jouir de ses droits civils et politiques et être licencié à l'UFOLEP dans le ressort du Comité Régional auquel appartient le Comité Départemental qu'il représente.

Article 8:

L'Assemblée Générale de l'UFOLEP se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est provoquée par son président.....

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu à l'élection des membres du Comité de Direction et du Président....

Article 9:

L'UFOLEP est administrée par un Comité de Direction de 35 membres.

Les membres du Comité sont élus au scrutin secret pour une durée de 4 ans par l'Assemblée Générale... Les membres sortants sont rééligibles.

Article 10:

Le Comité de Direction comprend :

- au minimum 7 membres de moins de 35 ans....
- Au moins autant de représentantes que l'UFOLEP compte de licenciées féminines par rapport à son effectif global, à raison d'un siège par tranche entière de 10 pour 100....

Article 11:

Le Comité de Direction comprend un bureau de 12 membres choisis en son sein, au scrutin secret pour une durée de 4 ans.

Le Président est élu, sur proposition du Comité de Direction, par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix dont disposent les membres de l'Assemblée Générale présents au moment du vote...

Les autres membres du bureau (deux Vice-présidents, un Secrétaire, un Trésorier et sept membres) sont élus par le Comité de Direction.

Au cours du XXXème congrès de l'UFOLEP – USEP à Chateauroux du 27 au 31 mars 1977, et qui vit l'élection d'André Rouet, André Alloppé, un an avant l'année du cinquantenaire de l'UFOLEP et dans un contexte politique assez mouvementé est intervint avec vigueur en faveur du devenir de l'organisation et mit l'accent sur l'importance de la formation des cadres, et sur le rôle indispensable de l'action militante dans le mouvement.

S'appuyant sur une relative augmentation des effectifs (8,27% pour l'UFOLEP et 6,41% pour l'USEP) et malgré la nouvelle loi sur le sport et les décrets qui l'ont accompagnée, il est réaffirmé le maintien des orientations des Unions.



La doctrine de l'UFOLEP est adaptée à ses buts éducatifs, et même si ses cadres, entièrement bénévoles, ne possèdent pas tous la haute technicité nécessaire en particulier pour l'encadrement des athlètes de haut niveau, il leur est préféré une ardeur militante et des qualités éducatives n'excluant ni un minimum de technique, ni une formation sérieuse. Et tout le monde est unanime à penser que pour l'avenir, la formation des cadres et de tous les animateurs sera une priorité. Et le « terrain » a déjà pris des initiatives dans ce domaine puisque le comité régional du Languedoc a réalisé le premier stage, destiné à former des animateurs « Sport pour Tous », jamais organisé

QUAND CINQ DIRECTEURS DE L'UFOLEP-USEP SE RENCONTRENT



Lorsque le Comité Départemental de l'Indre — par ailleurs « patrie » de Robert MO-RILLON — s'aperçut que quatre sur les cinq directeurs de l'UFOLEP-USEP qui se sont succédé rue Récamier depuis 1945 s'étaient inscrits pour participer au Congrès 1977, il eut la délicate pensée d'inviter... le cinquième. De sorte qu'au dîner du mercredi 30 mars, ils se retrouvaient pour la première fois... assis côte à côte! Le Prési-

dent Massonneau souligna, dans une courte improvisation, le plaisir que l'UFOLEP de l'Indre éprouvait à les voir réunis, et offrit à chacun d'entre eux deux livres sur le Berry. Puis à tour de rôle... et dans l'ordre de leur passage rue Récamier, chacun remercia la FOL et l'UFOLEP de l'Indre : André ROUET (1945-1951), Jacques DRUON (1951-1959), Roland GUILLANEUF (1959-1962), Robert MORILLON (1963-1973), André ALLOPPE (1973-...).

en France. L'USEP, de son côté a réuni plus de 27.000 stagiaires, et le national stage de Talence retentit chaque année davantage au delà du mouvement. Mais d'efforts beaucoup encore restent accomplir. Ils doivent être l'œuvre de tous: comité directeur, comités régionaux et départementaux et bien entendu les animateurs qui sont le plus souvent les premiers acteurs.

vocation de La 1'UFOLEP pour Sport pour Tous est de plus en plus reconnue, comme est reconnue sa vocation pour le plein air. comme sont reconnus son titre et son rôle de Fédération Sportive.

Cette reconnaissance est due à sa vitalité mais aussi à sa présence sur le terrain, dans les petits villages, dans les associations de quartiers et dans les associations scolaires. C'est grâce à cette présence qu'elle a pu passer des conventions nouvelles avec de nombreuses Fédérations habilitées.

Les comités départementaux et régionaux doivent s'étoffer et avoir non seulement une existence théorique ou administrative, mais un fonctionnement toujours plus démocratique.

Il apparaît de plus en plus nécessaire de poursuivre et même d'intensifier les relations avec les Ministères de tutelle (Education et Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports), avec les instances nationales que sont le Haut Comité de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français, le CNAJEP, avec les autres Fédérations affinitaires, avec les organismes de concertation, avec les Fédérations et Associations nationales d'Education Populaire ou de Plein Air, avec l'ASSU, avec la presse, la radio et de la télévision française.

Les Commissions Nationales Technique devront, de plus en plus élargir leur horizon et ne pas se contenter de gérer des compétitions nationales. Elles devront assumer, en fonction de leurs moyens financiers et humains, mais aussi avec le dévouement des bénévoles qui les composent et leur foi de militants, les tâches que leur assignent les nouveaux règlements.

Il s'agit bien de l'existence de tous et de l'action militante de chacun que dépendra la prospérité, la vigueur, la vie du mouvement et de l'éthique du sport qui sera pratiqué dans les associations UFOLEP

C'est bien ce militantisme qu'il faut soutenir et développer! C'est ce militantisme qui fait dire que le sport n'est pas neutre, mais qu'il est l'expression d'une société!

« C'est ce militantisme qui a conduit l'UFOLEP, section sportive et plein de la Ligue, du petit regroupement de 15.000 adhérents en 1945 à la puissante Fédération que nous connaissons maintenant. Cette progression est en œuvre : 65.000 Ufolépiens en 1950 ; 110.000 en 1955 ; 128.000 en 1960 ; 178.000 en 1965 ; 233.000 en 1970 ; 345.000 en 1976. De son côté l'USEP a triplé ses effectifs en 20 ans ». (A. Alloppé).

1978 !!! ANNEE DU CINQUANTENAIRE DE L'UFOLEP!

Toutes les fibres militantes étaient excitées. Pendant toute l'année, tout était prétexte à la fête. De très nombreuse manifestations et rassemblements se sont déroulé dans tous les départements de France, depuis les plus modestes aux plus prestigieuses. Il ne pouvait pas en être autrement. Toutes ces manifestations avaient pour but de mettre en valeur non seulement l'UFOLEP et son action de terrain, mais aussi la vitalité de son action militante et associative. En avril 1978 un numéro spécial de la revue UFOLEP USEP Information était édité. Georges Belbenoit, Inspecteur Général de l'Instruction Publique et ancien Président de l'UFOLEP USEP voulu profiter de l'année anniversaire pour manifester son attachement fidèle à la Ligue et à l'UFOLEP USEP et tenter de faire la liaison sur « Unité du Sport et Unité de l'Education (Permanente) » et dont il paraît important aujourd'hui d'en rapporter l'essentiel.

« En adoptant, en 1967, la dénomination de « Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente », notre Confédération se dotait, avec le concept d'éducation permanente, d'un cadre explicatif auquel rapporter l'ensemble de ses activités. Progressivement mis au point ces dernières années, cet instrument devait pouvoir nous aider, d'abord à clarifier nos idées dans le domaine encore controversé du sport et du plein air, ensuite à mettre en forme notre programme interne d'action en la matière, enfin , comme l'a décidé l'Assemblée Générale de la Ligue à CREIL le 10 décembre 1977, à définir les propositions du mouvement pour une politique générale du sport.

1- Clarifier nos idées, d'abord. Elles en ont besoin. L'unité du sport ne va pas de soi, ni, par suite, la position de l'UFOLEP – voire de la Ligue – face à un problème mal défini. Bien qu'on puisse inventorier une gamme quasiment ininterrompue de pratiques intermédiaires, sport pour tous, sport de masse et sport de haut niveau n'ont guère en commun que le mot sport. Cette distorsion, entre l'unité d'étiquette et la variété des pratiques,

favorise des confusions fructueuses pour les pêcheurs en eau trouble qui vivent du sport ; elle entretient aussi des malentendus entre amis : deux raisons d'élucider ce que nous mettons dans le terme de sport, de distinguer les pratiques qui correspondent à nos objectifs éducatifs et que nous voulons promouvoir de celles que nous récusons : du côté du « Sport pour Tous », lorsque l'insuffisance de l'engagement physique ou celle de l'engagement militant leur enlève à nos yeux toute valeur éducative et font de l'emploi du mot sport une mystification ; du côté d'une compétition exposée aux facteurs de dénaturation que l'on sait, l'argent, la politique, la projection inconsidérée des modèles du haut niveau, l'élitisme, la spécialisation prématurée, subordonne (et parfois sacrifie) l'athlète à la performance, au lieu que sa réussite sportive ne devrait être qu'un des moyens de l'épanouissement de sa personne...

Comme toute autre activité culturelle dans le cadre de la Ligue, le sport doit être pratiqué, animé et géré de telle façon qu'il conduise de la consommations de loisirs vers la participation démocratique et militante, contrainte peu conforme aux mœurs courantes dans le sport civil...

L'UFOLEP m'a toujours paru balancer entre deux tentations et une ambition. Deux tentations antinomiques : ne pas lâcher la proie pour l'ombre, persévérer avec bonne conscience dans un comportement éprouvé de Fédération Sportive consacrant en fin de compte l'essentiel de ses efforts à la préparation et à l'organisation de compétitions, en comptant sur la qualité de son encadrement pour que le sport à l'UFOLEP soit digne du cadre de la Ligue; ou bien au contraire se reconvertir délibérément dans les activité qui distinguent le plus l'UFOLEP dans le monde sportif et qui font le moins double emploi avec les pratiques offertes par les autres fédérations.

L'ambition bien sûr, c' est de concilier ces deux vocations sans rien abandonner, de reconquérir même, à des fins éducatives, toute la gamme des activités physiques, sportives et de plein air en les reprenant à un bout aux marchands de loisirs actifs, à l'autre aux industriels du sport spectacle avec, en arrière plan, la conviction que pour sauver la totalité du sport de la dégradation où il s'enfonce, il faut restaurer son unité sous le signe d'un « Olympisme quotidien... ».

L'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, expressément confirmée comme le « Service Sport et Plein Air » de la Ligue, se voit chargée dans le cadre du mouvement, de « l'ensemble de l'organisation, de l'animation et du développement des activités physiques, sportives et de plein air ».

Il n'empêche qu'à l'UFOLEP même, et probablement aussi dans d'autres secteurs de la ligue, cette consécration n'a pas toujours été accueillie sans méfiance ou sans arrière pensée. La constitution du Service Sport et Plein Air pouvait fort bien apparaître comme une machine de guerre conçue pour obliger l'UFOLEP à renoncer aux pompes et aux œuvres d' un sport de compétition irrémédiablement aliéné et de ce fait fondamentalement aliénant. Par une dynamique subtile, les nouvelles responsabilités finiraient par éliminer les pratiques anciennes. Le risque n'est pas nul, mais l'UFOLEP a eu raison de relever le défi.

2- **L'Education Permanente** selon la Ligue est désormais un concept assez bien élucidé, du moins pour nos militants, sinon toujours pour le grand public.

Elle commence avec la formation initiale, avant l'école, puis dans l'école et autour de l'école. Cette première phase d'éducation globale, préscolaire d'abord, scolaire et périscolaire ensuite, débouche, à des moments variables d'un individu à l'autre mais sans discontinuité, sur deux processus postscolaires, parallèles et complémentaires : d'une part l'éducation des adultes (ou formation continue) imputée sur le temps de travail rémunéré, et financé à l'avenant, d'autre part l'éducation populaire, conduite dans les temps de loisir selon les méthodes de l'animation socio-cultuelle et elle aussi gérée en conséquence.

L'éducation permanente est inséparable en effet du projet autogestionnaire auquel souscrit la Ligue : l'éducation permanente est un instrument indispensable de l'autogestion. Elle même, psychologiquement et pédagogiquement, ne se conçoit qu'autogérée. Et l'unité d'inspiration philosophique et politique n'importe pas moins que le souci de mettre chaque chose à sa place et de la traiter selon sa nature et son objet.

C'est donc sans perdre de vue cette perspective générale d'une société aussi démocratique que possible, où l'individu puisse être le plus libre possible, que nous allons maintenant appliquer au domaine des activités physiques et sportives le cadre de référence de l'éducation permanente tel que nous venons d'en rappeler les traits ci dessus.

3- Distribuer méthodiquement les Activités Physiques et Sportives dans les différents

domaines dont l'ensemble constitue l'éducation permanente est autre chose qu'un artifice de présentation... C'est une façon de souligner la composante corporelle toujours présente dans les secteurs d'activité où l'on entreprend de favoriser les développement individuel et le progrès collectif de l'homme (ce qui est la philosophie même de l'éducation permanente). C'est aussi un système de critères pour traiter de façon cohérente l'ensemble d'activités, tout à la fois apparentées et disparates, auquel doit s'appliquer une politique du sport. Et c'est en ce sens que, comme nous l'avons dit, l'unité de l'éducation permanente doit restaurer, pour le bien de tous, sans assimilation sommaire, ni subordination abusive de l'ensemble à l'une quelconque des parties, l'unité du sport.

La promotion de l'idée même d'éducation permanente repose sur un double fondement politique et scientifique. Il s'agit d'une part de lutter contre l'inégalité des chances. Il s'agit d'autre part de tenter de répondre à un ensemble de questions : comment l'homme devient il ce qu'il est ? Comment peut il se maintenir identique à ce qu'il veut être, dans une société et un monde qui changent, ne pas subir passivement ce changement mais le

diriger?

La formation du citoyen comportait, outre l'instruction générale une information sur les institutions (l'instruction civique) et l'initiation à un certain nombre de valeurs indiscutées. L'éducation physique, par exemple, y trouvait sa place, dans un premier temps, pour des motifs d'ordre patriotique et militaire, qui ont cédé la place ensuite à des considérations d'hygiène et de lutte contre les fléaux sociaux, alcoolisme, tuberculose, maladies vénériennes etc..

Notre connaissance des processus d'apprentissage a progressé. Les conditions extérieures

de diffusion de l'information ont évolué. Nous savons aujourd'hui que la transmission des connaissances et la formation de l'esprit ne suffisent pas : il faut tenir compte aussi de l'environnement socio-économique, avec ses contraintes et ses valeurs, et aussi des facteurs biologiques, psychologiques et sociologiques qui conditionnent l'acquisition des connaissances et plus encore peut être leur réutilisation....

En somme, ce que nous retraçons ici, c'est la métamorphose progressive du « petit d'homme » en « animal citoyen » : animal qu'il ne cesse d'être, avec ses pulsions primitives, associées dans son inconscient aux automatismes socio-culturels appris, le tout gouvernant, pour une large part, même ses comportements rationalisés ; mais citoyen aussi, inséré dans une cité, avec sa culture et son système de valeurs, où il doit pouvoir trouver les facteurs d'équilibre et les raisons de vivre qui lui permettront de prendre lucidement sa part de responsabilités dans la grande aventure collective...

4- Pour une politique sportive : des propositions de la ligue ?

Activités Physiques et Sportives et éducation permanente ont somme toute même champ et mêmes subdivisions possibles. Ni le sport ni l'éducation ne sont l'apanage exclusif d'une période de la vie ou d'un temps de vie. L'un et l'autre trouvent leur place, sous des formes appropriées, dans la vie de tous les âges, dans le secteur du travail comme dans celui des loisirs...

L'UFOLEP est la mieux placée, pour cela, que toute autre organisation, en particulier parce qu'elle a un projet cohérent d'éducation permanente. Elle peut mieux que personne faire prévaloir l'idée que, sous la diversité légitime des pratiques, il peut y avoir pour l'ensemble de la vie sportive une unité de préoccupation, celle de l'éducation permanente : aider tout homme à parvenir et à se maintenir à son plus haut degré d'épanouissement, d'autonomie et d'engagement, et, pourquoi pas ? de joie de vivre !...

L'USEP réalise, pour la tranche d'âge qui la concerne, la double liaison des activités physiques et sportives, d'une part avec les autres activités scolaires, d'autre part avec les autres activités de loisirs éducatifs.. On peut se demander si, dans cette deuxième fonction, elle ne serait pas heureusement relayée par une section appropriée de l'UFOLEP...

Mais il ne paraît pas dénué de signification – stimulante – que la Ligue ait choisi précisément l'année du 50^{ième} anniversaire pour réaffirmer que l'UFOLEP est le Service Sport et Plein Air du mouvement, avec l'élargissement, plutôt que le déplacement des responsabilités que cela comporte.

C'est en quelque sorte, actualisée à l'heure de l'éducation permanente, le retour à l'inspiration initiale qui a conduit la Ligue de l'Enseignement en 1928, à créer en son sein l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique.

En cette même année, l'UFOLEP présenta un nouveau texte d'orientation adopté lors de son Assemblée Générale de Saint Etienne le 9 avril 1978.

I - ORIENTATION

1 - L'UFOLEP CONTRIBUE A L'HARMONIEUX EPANOUISSE-MENT DE LA PERSONNE HU-MAINE

A-La pratique sportive s'inscrit dans le champ social. Le cadre de l'action menée par l'UFOLEP est le projet politique défini par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente d'où :

• pratique pédagogique (liée à la Formation des Cadres)

· autogestion sportive et fonctionnement démocratique à tous les échelons dans le cadre de la vie associative

 recherche de formes originales d'animation sportive.

B-L'originalité de l'UFOLEP au sein du

mouvement sportif
A l'UFOLEP-USEP on veut, à tous les niveaux, UN SPORT EDUCATIF: d'où une première référence à une Education Permanente, préoccupation nationale, dans laquelle les activités physiques et sportives sont un moyen de conquête par l'enfant, l'adolescent, l'adulte, de l'autonomie et de la disponibilité, conquête qui est source, pour l'individu et le groupe, d'épanouissement et de joie.

« Par comparaison avec d'autres Fédérations, dont on peut dire qu'elles visent soit une promotion sociale par le sport, soit d'amener un sport à son plus haut niveau, l'UFOLEP a choisi de favoriser l'épanouissement de ce que l'individu porte en lui, de l'aider à devenir ce qu'il peut être et d'abord de le découvrir (Georges BELBENOIT) ».

2-L'UFOLEP VEUT DONNER A CHACUN, SANS DISCRIMINA-TION AUCUNE, LA POSSIBILITE DE PRATIQUER LIBREMENT LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPOR-TIVES DE SON CHOIX.

A - Cette pratique libre sous-entend un aménagement des temps de travail et de loisirs, des personnels d'animation, des installations sportives et de Plein-Air accessibles et adaptées, dans les divers moments et lieux de la vie.

B - Dans le cadre éducatif général intégrant une politique sportive cohérente, l'éducation physique et sportive doit trouver à l'école la place qu'elle mérite. Cet objectif prioritaire sous-entend des moyens et un statut adéquats.

C-Dans ce sens, l'UFOLEP poursuit et complète l'action menée par l'USEP

D-Dans tous les cas, la pratique doit se situer dans le cadre associatif, l'association agissant :

soit comme groupement de droit privé,
 soit par délégation dans le cadre du service public pour une mission d'intérêt général.

3 - LA CONCEPTION DE L'UFO-LEP VA DE LA SAINE DETENTE DANS LE CADRE DES LOISIRS JUSQU'A LA COMPETITION SI ELLE EST FORMATRICE, AMI-CALE ET DESINTERESSEE.

L'individu doit pouvoir s'accomplir en exploitant au mieux, s'il le désire, toutes ses possibilités. Il faut donc trouver un équilibre entre les

Il faut donc trouver un équilibre entre les formes compétitives (traditionnelles ou non) et les formes non compétitives.

4 - L'UFOLEP CONTRIBUE A LA DEFENSE ET A L'EXTENSION DES INSTITUTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES LAIQUES.

A - Dans ce cadre, l'UFOLEP agit comme un groupe de pression (actions d'information, actions revendicatives...)

B-L'UFOLEP voyant l'individu au delà du sportif est concernée par l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et culturels.

C-L'UFOLEP, dans cet esprit, agit soit seule, soit dans le cadre des organisations laïques.

5 - L'UFOLEP ENTRETIENT TOU-TES RELATIONS UTILES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LES COLLECTIVITES LOCALES, LES FEDERATIONS SPORTIVES ET DE PLEIN AIR, LES ORGANISA-TIONS CULTURELLES LAIQUES.

II - LES STRUCTURES

La conception d'une éducation globale et permanente, affirmée par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, exclut toute hiérarchie et tout cloisonnement entre les différentes activités socio-culturelles, sportives comprises, éléments de cette synthèse qu'est l'éducation. La législation du Sport en France, imposant l'existence d'une Fédération Sportive reconnue et agréée, l'UFOLEP, Fédération Multisports que la Ligue a créée et constituée en son sein, est le Service Sport et Plein Air du Mouvement. Elle a en charge, dans le cadre de celui-ci, l'ensemble de l'organisation, de l'animation et du développement des activités physiques, sportives et de Plein Air.

Le cadre associatif est le seul efficace :

- 1 Pour la réalisation des objectifs de l'UFOLEP
- 2 Pour une pratique de la vie démocratique commençant à l'école et se poursuivant à tous les échelons
- 3 Pour l'apprentissage et l'exercice des responsabilités à tous les niveaux, des moyens de les exercer, de les faire exercer, de les contrôler et d'en rendre compte.

Toutes nos structures doivent fonctionner démocratiquement, en évitant les confusions de responsabilités.

A - L'ASSOCIATION

1 - L'association polyvalente demeure la meilleure formule

« avec sa carte où chacun peut choisir soit l'unique objet de sa prédilection, soit un assortiment plus ou moins éclectique... où l'immeuble commun facilite rencontres, activités communes, symbiose enfin... (Georges BELBENOIT)

2 - Mais la vie d'une association, son efficacité éducative dépendent pour une large part de son mode de gestion. Il est d'une importance décisive, si l'on veut former des citoyens et non des consommateurs,

que les pratiquants participent à la direction, à l'organisation, à l'administration,
 que l'on adhère à l'association par affinité, en y exerçant l'une ou l'autre des fonctions, à la mesure de ses capacités et de ses goûts, sachant que les problèmes seront évoqués en commun et les solutions recherchées ensemble.

B-LE COMITE DEPARTEMENTAL

1 - L'UFOLEP est un service de la Fédération des Œuvres Laïques. L'action et le fonctionnement de son Comité Départemental s'inscrivent étroitement dans ceux de cette dernière et de son équipe départementale.

2 - Son influence, son impact, sa richesse dépendront du fonctionnement normal de ses organismes statutaires (Assemblée Générale, réunions du Comité Départemental etc...)

3 - En collaboration avec les autres services de la F.O.L., il doit rechercher parmi les animateurs tous ceux qui participeront aux diverses responsabilités et commissions et encadreront les diverses activités de formation.

4-Il étudiera les problèmes de fond de l'UFOLEP et de la Ligue, les questions techniques et établira les calendriers.

C - LE COMITE REGIONAL

Tout en laissant aux départements leur originalité, il s'efforce de coordonner leurs activités, d'animer la vie régionale, d'aider les Comités Départementaux en difficulté et de mettre sur pied une efficace formation des cadres.

Il est par ailleurs un relais administratif, pédagogique et sportif indispensable entre l'échelon départemental et l'échelon natio-

Il insère son action dans celle de l'ensemble régional du Mouvement constitué par la section régionale de la Ligue

N.B. - Les Délégués départementaux et régionaux et les permanents nationaux char-gés pour une grande part de la programmation et de la réalisation des actions définies ci-dessus, doivent être choisis en conséquence et bénéficier d'une formation et d'un statut leur permettant de faire face efficacement à leurs lourdes responsabilités.

D - LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction, élu par l'Assemblée Générale, anime, dirige et oriente la politique générale de l'UFOLEP conformément aux décisions des organismes sta-

E - LES COMMISSIONS NATIONA-LES

- 1-Elles prendront en compte un schéma et des programmes dépassant les seuls aspects technologiques spécifiques de leurs disciplines sportives et proposeront toutes mesures utiles au développement et à l'amelioration pédagogique et technique du (ou des) sport (s) dont elles ont la charge.
- 2 La multiplicité de leurs tâches :
- · de réflexion sur la « politique » du sport dont elles ont la charge,
- · de recherche d'activités et de nouvelles formes de pratique,
- · d'amélioration des techniques,
- d'information sur la pédagogie,
 de mise sur pied et d'encadrement des stages nationaux, de connaissance et d'harmonisation des activités et des stages régionaux et départementaux, en application des directives de la Commission Nationale des Stages.
- · de liaison avec les fédérations habilitées, · de gestion administrative et financière des

activités nationales, amène à mettre en cause leurs structures in-

ternes, les moyens qui leur sont accordés et leurs possibilités d'action.

F - LE CONGRES

Il est un moment privilégié de la vie de notre mouvement. Il comprend :

1 - Chaque année, l'ASSEMBLEE GENE-RALE, qui doit être préparée dans les diverses instances. Les textes doivent avoir été discutés dans les associations de base et dans les Comités Départementaux, afin que les délégués des départements soient véritablement mandatés et réellement porteurs des désirs et des réponses de nos adhérents. La publication des votes dans I.U.U. permettra aux mandants de suivre la position de leurs mandataires.

Le rapport d'activité est complété par un rapport moral dans lequel le Comité de Direction propose à l'A.G. les orientations de l'UFOLEP.

- 2 Et en principe, alternativement, une année sur deux
- · Un Stage qui étudie les thèmes choisis et propose les priorités à retenir à court, moyen et long terme.
- · Un stage réservé aux Commissions Nationales Sportives qui étudient, avec les stagiaires, leur politique sportive et de formation dans le cadre de l'orientation générale.

III - LA FORMATION DES CADRES

L'animateur UFOLEP est la pièce maitresse de notre mouvement, comme il est le garant de la vie associative.

« C'est l'éducateur qui donne au sport sa valeur morale » (P. de COUBERTIN)

Nous devons donc former ces éducateurs, à la fois techniciens, militants, animateurs, gestionnaires. Et tout le problème est de concilier une technicité sans laquelle manquerait la compétence, la pédagogie sans laquelle ils ne peuvent être éducateurs, et le militantisme actif, sans lequel notre mouvement ne pourrait exister.

- « L'animateur est un exemple qui réussit à entraîner les autres et à les gagner à sa cause parce qu'il y a étroite cohérence entre ce qu'il pense, ce qu'il dit et ce qu'il fait ; cette cohérence étant la source de sa crédibilité et de son efficacité. »
- 1 « Le militantisme est synonyme d'une triple compétence
- doctrinale
- technique et pédagogique
- capacité au travail collectif

Cette triple compétence doit être l'objet d'une formation équilibrée, aucun des trois aspects ne devant être privilégié au détri-ment des autres. » (Pierre ROYNETTE)

- 2 Il faut donc qu'à l'occasion de tous nos stages, et notamment des rassemblements locaux, idéologie, doctrine, structures d'application, contenu pédagogique et technique soient présentés et débattus afin d'aboutir à une application concrète dans nos associations. (C.N. Stages)
- 3 Cela sous-entend une harmonisation réelle de nos stages quant à leurs structures et à leur pédagogie. Cela sous-entend également qu'ils soient effectivement dirigés par nos propres formateurs de formateurs, aptes à exposer et à faire passer notre doctrine et notre « politique » comme à insérer nos activités dans le cadre général de la Ligue.
- 4 Les cadres formés dans nos stages doivent être suivis grâce à des regroupements périodiques à tous les échelons.
- 5-Il faut promouvoir des stages pluridis-ciplinaires regroupant des disciplines sportives et d'autres disciplines relevant des autres sections de la Ligue.
- 6 La formation des cadres ne peut rendre son plein effet que si son regroupement, son organisation et ses moyens lui permet-tent de former un nombre suffisant d'animateurs valables. (Unisport et Sport pour

La constitution d'équipes éducatives polyvalentes toujours plus nombreuses nécessite une formation permanente d'animateurs UFOLEP.

Il est par ailleurs nécessaire de solution-ner les problèmes de formation des mis à disposition du mouvement sportif laïque. Le bénévolat fournit et doit encore fournir l'essentiel de notre impact. Mais, suite à des contrats passés entre collectivités et associations, la formation d'animateurs permanents devra être envisagée.

IV - LA PRATIQUE **SPORTIVE**

Aucune forme d'activité physique n'étant étrangère à l'UFOLEP, nous voulons faire passer le bénéfice humain que peuvent en tirer les pratiquants avant la prospérité d'une discipline sportive.

Nous ne sommes certes pas indifférents à la progression de nos adhérents en nombre et en qualité, mais dans le sportif nous voyons toujours l'homme, le citoyen, le militant qu'il doit devenir

- « et nous estimons devoir offrir à tous. sous une forme ou sous une autre, et quels que soient leurs dons ou leurs talents, l'accès à cette richesse qu'est le sport ». (Georges BELBENOIT)
- 1 L'originalité de l'UFOLEP réside plus dans un esprit laïque et démocratique que dans la forme de ses épreuves
- « Il faut jouer AVEC ses camarades et non CONTRE eux »
- 2 La recherche d'activités éducatives nouvelles (ou de nouvelles formes d'activités) est une priorité essentielle.
- 3 Aucune des pratiques sportives ne peut être privilégiée. Nous sommes attachés au principe de l'unité du sport, et, dans ce cadre, la forme jouée et la détente ont pour nous autant d'importance que la forme compétitive. Ces deux formes de pratique sont à développer conjointement.

Dans cette perspective le sport de masse et le sport d'élite ne sont ni antithétiques, ni automatiquement conjugués.

4 - C'est ce choix qui détermine nos rela-tions avec les Fédérations sportives unisports.

V - LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

« Il est maintenant devenu évident qu'au-cun programme municipal de développement social et culturel (donc sportif) se voulant global et cohérent, conçu dans une perspective de vie démocratique, pour la promotion simultanée des individus et du milieu local, ne peut se concevoir sans une coopération étroite entre la collectivité et les associations d'éducation populaire qui ont des activités sociales et sportives ».

La Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente propose l'institution d'une instance de concertation

« Le conseil local de développement social et culturel »

[Voir: « Pour une politique socio-culturelle laïque et démocratique au niveau local » - (Animateur-Information n. 52 bis)]

Les animateurs départementaux et locaux devront apprécier le fonctionnement des différents offices et faire connaître le projet de Conseil local de développement social et culturel élaboré par la Ligue.

VI - LIAISON U.S.E.P. -U.F.O.L.E.P.

Il nous faut renforcer entre l'U.S.E.P. et l'U.F.O.L.E.P. la continuité nécessaire.

- 1 Si comme nous l'avons dit précédemment (Voir 1 - 2) l'Education Physique et Sportive trouve à l'école la place qui lui revient, on peut penser que le foyer socio-éducatif d'établissement, pour lequel les ins-tructions prévoient la pratique optionnelle des sports dans l'ensemble des activités socio-culturelles, peut-être un des éléments de cette continuité.
- 2 Mais il faut développer nos associations de base avec l'aide de tous les éducateurs et commencer dès l'U.S.E.P.
- 3 Des activités ouvertes aux ressortissants de l'UFOLEP et de l'USEP peuvent per-mettre un début de symbiose comme les réflexions pédagogiques effectuées par l'USEP dans le domaine des activités sportives doivent profiter à l'UFOLEP
- 4-Il faut envisager un élargissement de l'action de notre mouvement dans le cadre péri-scolaire (Conseils d'écoles - vacances loisirs - centres aérés etc...) nécessitant peutêtre un changement des structures.

CHAPITRE - VII -

Les années 1980 – Vers le concept de « Une autre idée du Sport »

Les années 1980 ont débuté dans notre Pays par des changements politiques et sociaux qui ont bouleversé, dans la tête d'une majorité des français, les perspectives d'avenir. La gauche était enfin au pouvoir et le gouvernement Mauroy met en place un Haut Comité de la Jeunesse des Sports et des Loisirs et octroi aux travailleurs une cinquième semaine de congés payés.

L'UFOLEP et l'USEP, s'appuyant sur les débats et propositions avancées au cours des congrès antérieurs fait des propositions pour « Une nouvelle Politique des Activités Physique et Sportive »

informations générales et sportives

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

UN SPORT ÉDUCATIF

L'U.F.O.L.E.P. et l'U.S.E.P. se réfèrent à une éducation permanente dans laquelle les activités physiques et sportives sont un moyen de conquête par l'enfant, l'adolescent, l'adulte, de l'autonomie et de la disponibilité, conquête qui est source, pour l'individu et le groupe, d'épanouissement et de joie.

A - LE POST-SCOLAIRE

DES MESURES NÉCESSAIRES

DES OBJECTIES POUR L'U.F.O.L.E.P.

1 - L'ASSOCIATION, CELLULE DE BASE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

- A Pas d'animation directe de l'État, mais reconnais-sance de la mission des associations démocrati-quement gérées.
- B Aide financière, humaine et matérielle (avec une priorité au développement des associations de nature polyvalente).

1 - AIDE FINANCIÈRE

- a) Directe
 réexamen des subventions (fonctionnement et activités) aux divers niveaux (État, Région, Département, Commune).
 indemnisation des déplacements (athlètes et dirigeants).
 - dirigeants).
 participation à l'organisation des stages (location des installations, matériel, déplacement, personnel d'encadrement, personnel des installations utilisées, etc...).



- A Dans tous les cas, la pratique doit se situer dans le cadre associatif qui est le seul efficace : caure associatif qui est le seui efficace:

 1) - pour la réalisation des objectifs de l'U.F.O.L.E.P.:

 épanouissement de la personne humaine,
 pratique libre et volontaire,
 équilibre entre les diverses formes de pratique,
 défense et extension des institutions éducatives
 et scolaires laïques.

 - pour une pratique de la vie démocratique commen-çant à l'école et se poursuivant à tous les échelons,
 - pour l'apprentissage et l'exercice des responsabili-tés à tous les niveaux, des moyens de les exercer, de les faire exercer, de les contrôler et d'en rendre

- (MA.D. C.T.R. C.T.D. C.T.P. personnel administratif etc...) adde au bénévolat (compensations fiscales ou avantages similaires, autorisations d'absence, ordres de mission ou de désignation, etc...) amélioration de la législation sur les transports des sportifs et des dirigeants (cartes de réduction ou tarifs particuliers, par exemple). mise à disposition des installations sportives et des installations scolaires (notamment avec internat) et résolution des problèmes posés par leur utilisation.

2 - AIDE HUMAINE

- a) Enseignants · possibilité de temps d'animation au service des
- possibilité de temps d'animation au service des associations, facilités de remplacements permettant la partici-pation des enseignants aux actions de formation et aux réunions statutaires, résolution des problèmes des Mis à Disposition (statut, évolution des carrières etc...)

b) Non enseignants
 mise en place d'une législation destinée à faciliter l'animation, l'exercice des responsabilités, la parti-cipation aux organismes statutaires, aux réunions de travail et aux organisations de rencorfires spor-tives etc... (contingent horaire, statut de l'élu social...)

3 - AIDE MATÉRIELLE

- aménagement d'aires de jeux, de gymnases sim-ples et fonctionnels, etc... remboursement de la T.V.A. sur les équipements, réservation des mètres-carrés sportifs, ouverture à tous des installations et des équipe-ments réalisés à l'aide des fonds publics.

- L'U.F.O.L.E.P. doit s'employer à privilégier la pratique fami-liale, la pratique en équipe, la rencontre, comme elle doit s'employer à développer, au sein des associations qui la composent, un fonctionnement démocratique à tous les échelons.
- La vie d'une association et son efficacité éducative dépen-dent pour une large part de son mode de gestion. Il est d'une importance décisive (si l'on veut former des citoyens et non importance décisive (s des consommateurs):
- que les pratiquants participent à la direction, à l'organisa-tion, à l'administration de l'association, que l'on adhère à l'association par affinité, en y exerçant l'une ou l'autre des fonctions, à la mesure de ses capacités et de ses goâts, sachant que les problèmes seront évo-qués en commun et les solutions recherchées ensemble.

d'où développement

- de l'idée associative de la démocratie dans l'association
- B · L'association UFOLEP est partie prenante de la vie sportive locale (municipale, départementale et

Elle participe aux organes de concertation.

Elle anime une vie sportive polyvalente à l'échelon du quartier ou de la commune.

- C Elle doit agir pour un élargissement de l'éventail de ses activités, par des idées nouvelles d'organisation et par la recherche de structures capables d'accueillir le potentiel issu de l'U.S.E.P.: en milieu urbain (création d'unités de quartiers,
 - en milieu rural (organisation de secteurs, création d'associations polyvalentes cantonales).
- D · La vie démocratique de nos associations sera condition-née par une meilleure connaissance de notre mou-vement et de ses idées: par les adhérents de nos associations, d'où nécessité

 - les impliquer davantage dans la vie l'U.F.O.L.E.P. U.S.E.P.
 - U.S.E.P.
 mieux faire circuler l'information (Presse nationale,
 départementale, médias...)
 par nos partenaires et par l'extérieur.

II - LES FÉDÉRATIONS DOIVENT TIRER LEURS POLIVOIRS LEURS DIRECTIONS D'ACTIONS, LEUR POLITIQUE, DES ASSOCIATIONS DE BASE

(Par l'intermédiaire des Comités Départementaux et Régionaux)

Abrogation de la "loi MAZEAUD", et ouverture de consultations avec le Mouvement Sportif pour mettre sur pied une nouvelle loi qui devra, en particulier:

- revenir aux seules obligations de la loi de 1901 sur les associations
- 2 · libérer les Fédérations Affinitaires de la tutelle des Fédérations Unisports
- Nécessité d'une décentralisation démocratique de struc-tures d'animation et de formation en privilégiant les éche-lons départemental, régional et interrégional. L'influence, l'impact, la richesse de ces échelons dépen-dront du fonctionnement normal de leurs organismes

- statutaires
 Leurs actions doivent s'inscrire étroitement dans celles
 du Mouvement.
 Participation active aux consultations par des propositions concrètes
 Modifications en conséquence des Statuts et Règlements
 Intérieurs de l'U.F.O.L.E.P.

En Mars 1981, lors de son congrès national à Clermont Ferrand, l'Assemblée Générale a élu Pierre Desaissement comme Président. Guy Garnier, Président de la Commission Nationale de l'USEP, après avoir rappelé le combat mené par l'USEP pour dénoncer les tentatives de détection précoce et la mise en place d'un «Brevet d'Aptitude Physique » (B.A.P.) sous l'égide du Comité du Sport de Haut niveau, et pour lutter contre ces entreprises non conformes à l'éthique du mouvement, lança l'idée de la de la création par l'USEP d'une action



d'évaluation en Education Physique et Sportive à la fin de l'école primaire ; et ce projet répondait à plusieurs préoccupations selon Guy Garnier :

montrer d'abord qu'on peut s'opposer de facon positive à l'opération « B.A.P » que nous avons

condamnée de la manière la plus ferme et que nous continuons à condamner sans appel. Une évaluation authentique n'a rien à voir avec une détection!

- provoquer une prise de conscience des problèmes relatifs à l'évaluation dans la pédagogie qui est la nôtre.
- prendre de vitesse les organismes officiels responsables et faire apparaître ainsi leurs insuffisances dans ce domaine.
- donner à l'éducation physique sa juste place dans l'évaluation globale....

faire connaître l'USEP aux maîtres de l'école primaire qui hélas ne la connaissent pas toujours et créer ainsi, en montrant des réalisations pratiques, une dynamique en faveur de notre Mouvement.

laisser les Fédérations Affinitaires libres:
 de décider de la forme de leurs épreuves et du champ de leurs activités,



- de définir et d'organiser la formation de leurs cadres, tout en conservant aux Brevets d'État leur valeur actuelle.
- accorder aux diplômes de formation des cadres bénévoles délivrés par les Fédérations Affinitaires le même crédit qu'aux autres diplômes fédéraux

- Révision de l'ensemble des relations avec les Fédérations Unisports, Multisports, Affinitaires, de Plein Air et les différents Mouvements et Organisations: en fonction des intérêts de nos adhérents et en vue d'un véritable développement de la vie physique et
- sportive, dans le respect de l'égalité des droits et des devoirs de chacun.
- Maintien nécessaire des sports traditionnels et dévelop-pement des actions en direction des jeunes et de la prati-

- pement des actions en airection des pentions que de masse,

 recherche et mise en place de formes nouvelles d'activités adaptées à nos adhérents,

 développement de nos interventions dans tous les domaines de l'Éducation Physique, du Sport et du Plein-Air, à tous les niveaux et pour tous les âges,

 promotion des Sports Régionaux pour l'épanouissement des cultures populaires.

'animateur U.F.O.L.E.P. est la pièce maîtresse de notre fouvement. Nous devons donc former des éducateurs à a fois techniciens, militants, animateurs, gestionnaires.

Cela sous-entend une harmonisation réelle de nos stages quant à leurs structures et à leur pédagogie. Cela sous-entend également qu'ils soient effectivement dirigés par nos propres formateurs de formateurs, aptes à exposer et à faire passer notre doctrine et notre "politique" comme à insérer nos activités dans le cadre général de la Ligue.

Les cadres formés dans nos stages doivent être suivis grâce à des regroupements périodiques à tous les

L'originalité de l'U.F.O.L.E.P. et sa place au sein de la Ligue doivent nous permettre d'organiser une formation des cadres prenant en compte sur le plan physique et sportif les différents champs d'action de notre Mouvement.

Elle doit se faire dans le cadre de la polyvalence associa-tive (polyvalence des âges comme des activités)

Le rôle et la représentativité de l'U.F.O.L.E.P. en ce domaine doivent être reconnus.

Développement des loisirs sportifs pour le 3eme âge.

Mise en route de stages de formation pour une prise en compte des activités physiques par les intéressés eux-

AYANT LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE. IL EST LE TUTEUR DES ORGANISATIONS SPORTIVES ET DE PLEIN AIR.

A - Il définit, après consultations des intéressés, les grandes options de la politique sportive,

- suppression du C.N.O.S.F. dans sa forme actuelle et mise en place de structures adap-tées aux divers niveaux de pratique,
- aménagement d'organismesrégionaux de concertation du Mouvement Sportif et de l'Éducation Physique (mais qui ne doivent être ni des instances de décision, ni des orga-nismes de gestion).
- B Il assure la construction et la maintenance équipements (directement, ou par l'intermédi des collectivités régionales, départementales locales).
- C Il aide les organisations aux différents niveaux, grâce à une augmentation substantielle du budget de la Jeunesse et des Sports,

- une aide financière apportée aux Fédérations et à leurs organisations en fonction de leur importance, de leurs activités, et, en particu-lier, de leurs efforts en direction de tous;
- la budgétisation des crédits actuellement dits "extrabudgétaires", et leur répartition par des voies légales et selon des critères objec-tifs et connus, sans exclusives, ni faveurs;
- une aide en personnel aux Fédérations et à leurs associations, suivant les mêmes critères leurs associations, suit que l'aide financière;
- un large accès des associations aux grands médias et le développement de leur droit d'expression et d'information;
- 5 une aide à la formation des cadres bénévoles ;

- d'où

) la remise en place des Congés Cadres Jeunesse de telle sorte qu'ils dédommagent réellement les stagiaires

) le développement de l'accuei dans les établissements d'Etat (CR.E.P.S.)

 c) la prise en charge dans les établissements d'Etat (Mebergement et déplacement)

 d'Etat (Mebergement et déplacement)

 d'et financement de l'État pour les stages se déroulant dans des installations extérieures, faute de place dans les établissements d'Etat.
- le dédommagement des frais des cadres bénévoles ne doit plus être assimilé à un salaire, et ne doit plus donner lieu aux charges afférentes;
- 7 la reconnaissance du rôle des enseignants agissant en tant que cadres bénévoles dans

Implication de l'U.F.O.L.E.P. aux différents échelons de ces divers organismes



- présentation des dossiers
 incitation aux initiatives etc...
- développement de la formation permanente de nos Mis à Disposition et de nos cadres nationaux, régionaux et départementaux,
- développement de nos actions de propagande à tous les
- niveaux:

 dans le cadre du Mouvement,
 vers l'extérieur,
- la formation des cadres ne peut rendre son plein effet que si son recrutement, son organisation et ses moyens lui permettent de former un nombre suffisant d'animateurs valables. développement de nos activités de transit
- valables.

 développement de nos activités de formation,
 meilleure adaptation à l'originalité de l'U.F.O.L.E.P.,
 développement d'une formation pluri-disciplinaire,

- plus grande diffusion de nos informations sur la formation à l'intention de l'organisation de sessions départementales, régionales ou interrégionales, accroissement des "outils pédagogiques" (mémentos, cahiers techniques, etc...)
- mise sur pied effective d'un meilleur suivi des stagiaires (particulièrement aux échelons régional et départemen-tal : regroupements etc...)
- cependant, si le bénévolat fournit l'essentiel de notre

III - MISE EN PLACE D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE MENANT A LA PRATIQUE DE TOUTES LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUS

- A Développement de toutes les activités physiques d'en-tretien, de loisirs sportifs et de plein-air pour tous
- B Développement des activités physiques et sportives dans le monde corporatif et dans l'entreprise
- C Nécessité de prise en compte des activités physiques pour le "3ème âge"



- Dans ce cadre:

 dans un souci d'ouverture à tous des activités de pleine nature, mise en place de structures d'accueil dans le cadre du mouvement et animation de bases de plein-air, de plans d'eau, aménagement et tracés de pistes cyclables, chemins forestiers..., dans un souci de plein-air généralisé et dans le cadre de l'aménagement rust.
- formation spécifique d'animateurs,

- dans le cadre de l'aménagement du temps libre, promo-tion du loisir sportif dans le cadre des congés courts ou longs pour tous les âges,

« En fait, les raisons de cette opération étaient beaucoup plus politiques que techniques et pédagogiques.

« Avant d'aller plus loin, je voudrais éclairer la distinction entre « ent test d'aptitude » et « évaluation des compétences acquises ».

« On connaît les tests de niveau mental que pratiquent, avec prudence, divers psychologues et, notamment les psychologues scolaires. Les résultats aux tests, définis par rapport à des normes générales relevant des « grands nombres », s'expriment assez souvent par un rapport établi entre les « aptitudes » normales qu'un enfant doit posséder à tel âge et celles que révèlent effectivement les tests. Ce résultat prend quelquefois la forme chiffrée d'un Quotient test d'aptitude » et « évaluation des compétences acquises ».

Intellectuel (Q.I.). C'est un outil dont l'usage n'est pas généralisé et qu'on n'utilise que dans des cas-problèmes afin de rechercher Intellectuel (Q.I.). C'est un outil dont l'usage n'est pas généralisé et qu'on n'utilise que dans des cas-problèmes afin de rechercher

les explications aux difficultés rencontrées par les enfants. Sauf cas exceptionnel, la passation de tels tests n'est pas étendue à l'ensemble des enfants et ne sert pas à la détection.

« On trouve l'équivalent des test mentaux en Education Physique, le B.A.P. en est un exemple : ses test pourraient aboutir à un Quotient Sportif (Q.S) c'est à dire à la recherche des « aptitudes « profondes, désincarnées, faisant abstraction au maximum des apports du milieu, donc de tous les apports de l'éducation, des motivations, du travail des maîtres, de l'Ecole et de l'USEP ; c'est une des raisons de notre opposition.

« Nous avons condamné cette entreprise de passation généralisée de tests d'aptitude dont l'objectif était la détection précoce de futurs champions ».

Et à l'époque, l'UFOLEP et 1 'USEP avaient fait parvenir à la presse nationale le communiqué suivant :

« Le Comité du Sport de Haut Niveau vient de décider la mise en place d'un plan de détection systématique des jeunes talents chez les enfants de huit à treize ans.

L'UFOLEP – USEP, fédération sportive de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente qui regroupe 2 500 000 enfants concernés par ces mesures, a toujours affirmé la nécessité pour notre pays d'une politique assortie des moyens lui permettant en particulier de figurer honorablement dans les palmarès des hautes compétitions sportives.

Elle s'oppose, par contre, à toute décision qui sacrifierait l'enfant à une rentabilité immédiate. Le sport doit être mis au service d'enfant et non l'enfant au service des intérêts du sport.

Elle ne peut donc pas se satisfaire d'une pratique sportive fondée uniquement sur la réussite précoce, et qui, par décantations successives, permettrait l'émergence d'élites, dont la sélection prématurée peut de surcroît être illusoire.

En outre, l'engagement des jeunes enfants dans une seule technique sportive, avant qu'ils aient exploré toutes leurs possibilités dans des sports différents, va limiter considérablement leur choix et les rendre prisonniers d'une voie choisie pour eux par des tests et des techniciens – sportifs.

C'est pourquoi l'UFOLEP- USEP réclame à nouveau une éducation sportive de masse qui corresponde à chaque âge, et pour tous, aux moyens de chacun.

La volonté sportive de la Nation se développera plus efficacement par l'implantations d'installations sportives en nombre suffisant, par la nécessaire création des postes budgétaires d'enseignants, par une formation pédagogique plus authentique, par une aide réelle à tous ceux qui concourent à l'éducation par le sport.

Regrettant encore une fois le manque de concertation, l'UFOLEP- USEP et la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, demandent que le Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs soit saisi de cette question, et que les fédérations scolaires habilitées soient appelées à donner leur avis ».

Le Congrès d'Annecy en Avril 1982 fut l'occasion de re-mobiliser les troupes , de ré-affirmer la mise en place et le développement de la nouvelle politique des Activités physiques et sportives après les difficultés causées aux Fédérations Affinitaires par l'application de la loi MAZEAUD. Après son élection en 1981, le nouveau Comité Directeur s'est fixé comme première tâche de mieux s'impliquer dans la réalité des Comités Régionaux et Départementaux. De nouvelles Commissions Nationales ont été mises en place et en particulier une Commission Formation qui fera beaucoup parler d'elle et fera dans ce domaine un travail considérable. Toutes ces Commissions Nationales seront désormais suivies par un membre du Comité de Direction. Les Comités Régionaux doivent rapidement s'adapter et devenir réellement des structures :

- d'administration et de représentation auprès des organismes régionaux (en particulier des C.R.O.S) et être les représentants du Mouvement près de l'Administration Régionale.
 - de coordination des activités des Comités Départementaux.
 - de proposition en mettant sur pied des plans d'actions départementaux.
 - de réalisation des projets n particulier dans le domaine de la formation des cadres.

Et un appel a été lancé pour que l'UFOLEP puisse disposer rapidement, comme les autres Fédérations sportives de Animateurs Permanents Régionaux, équivalents aux Conseillers Techniques Régionaux.

Un point d'orgue dans ce congrès d'Annecy fut sans aucun doute la présence de Mme Edwige Avice, Ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports. Et son intervention fut des plus remarquée.

- « ... Vous disiez ce matin, M le Président : « le sport doit être à la portée de tous ». Combien je partage cette affirmation ! Les grandes orientations de la politique nouvelle pour les Activités Physiques et Sportives ont été définies par le Premier Ministre le 12 Septembre 1981 à Lille.
- L'ambition est de développer simultanément le sport de haut niveau et la pratique sportive pour le plus grand nombre, de permettre à chaque individu de pratiquer l'activité de son choix jusqu'au plus haut niveau qu'il peut atteindre...
- « Ce n'est pas en semant quelques rares grains de blé que l'on assure une récolte » avez vous dit, M. le Président. Vous avez raison : il faut replacer la pratique des activités physiques et sportives dans le cadre général de l'accès à la culture et aux loisirs nécessaires à la formation et à l'épanouissement de l'individu ; c'est la marque d'une politique de gauche.
- « Nous avons lancé une politique d'insertion des 16-18 ans, nous luttons contre le chômage qui interdit l'accès de certaines pratiques, nous devons mettre en place, en nous associant étroitement, une politique nouvelle qui permette aux jeunes de vivre mieux le système pédagogique, celui-ci intégrant beaucoup plus les activités physiques et sportives...
- « Le monde associatif français a beaucoup reposé sur le bénévolat, a permis à des gens ayant quitté la « vie active » de devenir encore plus actif dans une autre forme d'existence... cela mérite d'être encouragé....
- « Vous menez une action efficace pour promouvoir la pratique sportive pour les individuels et les non licenciés, et dans ce cadre, votre initiative de créer « une semaine du sport pour tous » répond aux préoccupations de mon Ministère. Nous engageons également une action en ce domaine en prévoyant une « Semaine Nationale du port pour Tous » du 9 au 17 octobre 1982...
- « Il me paraît important que les clubs deviennent des structures d'accueil pour l'ensemble de la famille, associant en un même lieu des activités compétitives pouvant aller jusqu'au haut niveau, des pratiques sportives aménagées, des activités de loisir, sportives et culturelles, ainsi qu'une animation à l'intention des enfants...
- « Je vous annonce donc qu'outre l'apport donné par l'octroi 'un cadre technique supplémentaire, l'augmentation de votre subvention sur la part budgétaire des crédits sera de 53,7% ».

Au cours de ces années, l'USEP va multiplier ses contacts avec les Fédérations sportives habilitées et les groupements sportifs extra scolaires. Elle entretiendra une collaboration permanente avec ceux ci.

Elle participera avec de nombreuses Fédérations à la rédaction de documents pédagogiques et techniques destinés aux animateurs de Clubs et d'Associations (le Hand-ball et l'enfant; l'Escrime à l'école; le Volley ball à l'école; L'enfant et le Sport Boules; le Tennis de Table; etc...).

A la demande du Ministère de l'Education Nationale et de son « Service EPS1 », l'USEP pilotera la réflexion sur les contenus pédagogiques des documents « Essais de Réponses » destinés aux enseignants.

De nombreuses Commissions mixtes UFOLEP et USEP étaient signées avec la plupart des Fédérations habilitées, avec l'adjonction de protocoles d'accords nouveaux et l'USEP signe, le 14 Mars 1986, avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports une « convention relative à l'aménagement du temps scolaire » .

De son côté l'UFOLEP s'ouvrait vers le monde extérieur et développait, dans le domaine international, une activité d'envergure. Des échanges d'animateurs et de jeunes se multipliaient avec la « Land SportJugend de Rhénanie du Nord Westphalie » (Fédération Allemande du Sport et de la Jeunesse) en liaison avec l'Office Franco Allemand de la Jeunesse . Des stages de formation communs ont eu lieu dans chacun des pays pendant de très nombreuses années.

Elle prit aussi la décision de s'ouvrir à de nouvelles activités venues d'ailleurs. Des protocoles internationaux ont été signés entre la Fédération Québecoise de Crosse et la Fédération Internationale de Korf-ball pour permettre à l'UFOLEP d'avoir l'exclusivité de développer la « Crosse Québécqoise » et le Korf-ball en France. L'UFOLEP participera à de nombreuses rencontres internationales en particulier avec la Hollande pour le Korf-ball et au Quebec pour la

Crosse. Des réunions statutaires avec les représentants de ces différentes organisations ponctuaient, chaque année, le calendrier national des partenaires.

De leur côté, les commissions nationales techniques, à l'initiative des comité régionaux organisaient des rassemblements, des fêtes sportives et des « UFOLEPIADES » dont la plus importante s'est déroulée à Agen —Boe (47). La presse locale a largement rendu compte de cette manifestation sous le titre « Les UFOLEPIADES... La vitrine de l'UFOLEP!...Quinze activités, treize départements de Midi Pyrénées et de l'Aquitaine, représentés : les ufolépiades devaient drainer 1000 participants le dimanche 31 Mai 1987 à Agen et Boé.... ». « Cette manifestation interrégionale illustrera précisément la philosophie de l'UFOLEP quant aux activités physiques. « Une autre idée du sport » ou « le sport sur mesure » deux slogans que peut, à juste titre , revendiquer l'UFOLEP en raison de l'éventail des activités qui seront présentées » déclarait le délégué local en guise d'introduction au programme.

Des initiatives identiques étaient menées également dans tous les Départements et les Territoires d'outre mer avec le même élan militant et avec la même conviction.

Toutes ces opérations étaient évidemment propices à mettre en place et à développer « une autre idée du Sport » très chère a tout le Mouvement. Et c'est aussi dans cette perspective que l'UFOLEP USEP organisaient les 4,5 et 6 décembre 1987 à Montpellier un colloque sur « L'ENFANT ET LE SPORT » qui rassembla près de 500 personnes : enseignants, universitaires, professeurs d'Education Physique, Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs de l'Education Nationale, chercheurs, sportifs de haut niveau, représentants du Comité National Olympique et Sportif Français, Présidents de Fédération sportives, Directeurs techniques nationaux et cadres techniques, représentants d'offices municipaux des sports, journalistes etc..

Et durant cette période 1986 - 1987, l'USEP devait mettre en conformité ses associations avec les textes réglementaires. En effet, la loi de 1984 prévoyait que toute association Usep créée au sein d'une école devait être constituée conformément à la loi 1901. Les décrets de Mars 1986 n'avaient pu que le confirmer et l'année scolaire 86/87 a été une année transitoire permettant de procéder à ces transformations. Et lors du Congrès de Martigues, le 9 avril 1988, a eu lieu l'élection du premier Comité Directeur de l'USEP. Ont été élus : Ladégaillerie Jean, Russier Armand, Alloppé André, Letessier Gérard, Schott Paul, Nowak René, Roques Lucienne, Crétin Nicole, Castelain Jean Claude.

Cette même année, en Novembre l'UFOLEP et l'USEP organisaient à Strasbourg une « Conférence Européenne sur les problèmes de la Jeunesse » . Une déclaration finale, adoptée à l'unanimité des présents, a été diffusée dans chacun des pays participants : Allemagne, Italie, Belgique, Hollande et France, et transmise au Conseil de l'Europe et au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

1989! Année du cinquantenaire de l'USEP! et année du bi-centenaire de la Révolution Française!

C'est donc sur le thème général de la « Citoyenneté » que se sont déroulées la grande majorité des manifestations qui ont commémoré le « Cinquantenaire ». L'USEP, préoccupée depuis toujours de l'accession pour tous à la citoyenneté se situait avec bonheur dans les valeurs de la République que sont la Liberté, l'Egalité, la Fraternité. La production d'une exposition Nationale, l'édition dune plaquette du cinquantenaire sous la forme d'un numéro spécial de la revue Ufolep Usep Information, la réalisation d'une jaquette spéciale destinée à présenter la documentation USEP, la vente d'un tee- shirt du Cinquantenaire, la diffusion d'un auto-collant, l'oblitération du courrier National avec la flamme « Cinquantenaire de l'USEP », l'organisation, le 23 février 1989, d'une Cérémonie Officielle d'ouverture dans les salons de l'Hôtel Lutécia à Paris, des propositions d'activités dans le domaine des jeux, des sports collectifs, des danses, de l'expression corporelle, du Lendit, les invitations aux anciens de l'USEP ... Touts ces initiatives ont été prolongées par l'imagination et le dynamisme des Comités Départementaux à travers, pendant toute l'année, de rencontre et de fêtes sportives répertoriées dans une production « Bilan

du Cinquantenaire ».

L'opération du « Cinquantenaire de l'USEP » ayant obtenu le patronage du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'état à la Jeunesse et aux Sports, les deux ministères étaient représentés pour la Cérémonie Officielle.

Cercle de Mémoire UFOLEP USEP

CHAPITRE - VIII -

Les années 1990 -L'UFOLEP et l'USEP une dimension Internationale –

Les liens que l'UFOLEP et l'USEP ont tissés avec des organisations éducatives et sportives internationales, telles que l'Arbeiterwohlfahrt, puis la Land Sport Jugend de Rhénanie du Nord Westphalie, les stages qu'elles organisent ensemble chaque année, la présence d'enseignants allemands, égyptiens, tunisiens, marocains dans nos stages USEP, les délégations maintenant accordées à l'UFOLEP par quelques Fédérations internationales dans le cadre de la découverte de sports nouveaux particulièrement éducatifs (Korfball, Intercrosse...), les activités de leurs associations dans les échanges internationaux ont indiscutablement modifié leur paysage.

L'éclatement des frontières, l'Europe qui se construit chaque jour davantage, les migrations, facilitées et accélérées par le développement des moyens de communication, la banalisation des voyages, l'interdépendance des échanges culturels et économiques, la médiatisation des faits et des modes de vie, universalisent la notion d' un homme « citoyen du monde », d'un être humain qui ressent de plus en plus son unicité.

Comment, dans ce contexte, l'UFOLEP et l'USEP pourraient-elles être absentes ?

Comment des mouvements comme les leurs, qui se battent pour la dignité de l'homme, pour son développement intellectuel, physique, culturel, pour une vie économique digne de lui, pour l'établissement d'une réelle vie démocratique, pourraient-ils limiter leurs efforts au seul hexagone ?

Comment ignorer que la dimension internationale est indispensable à l'enfant, à la fois pour lui faire connaître « l'ami d'au delà des frontières », sa vie quotidienne et son environnement, et pour le préparer à une vie nouvelle dans un contexte élargi, pour en faire un « Citoyen du Monde » ?

Et tout au long de cette décennie, l'UFOLEP et l'USEP aura l'occasion à de nombreuses reprises de concrétiser cette volonté politique que les Comités Directeurs voulaient affirmer à tous les niveaux.

Les Congrès Nationaux étaient devenus, depuis un certain nombre d'années et sous la responsabilité d'une Commission Nationale Formation, de véritables stages de formation des militants. Et en 1991 au 43ème congrès, à Carcans Mautbuisson, le Ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, Lionel Jospin était venu en personne rendre hommage à l'action et au travail effectué par les deux Fédérations.

« Cet événement a un double intérêt aux yeux du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports que je suis.

- pour l'Education Nationale, parce que l'UFOLEP-USEP est la section sportive de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente et symbolise, à ce titre, le rôle de la Ligue dans le développement et le maintien de l'Ecole Laïque et Républicaine.

- pour le sport français d'autre part, dont l'UFOLEP est une composante irremplaçable....

Vous vous êtes posé, justement, lors de vos débats, la question de savoir comment concevoir, construire et mettre en œuvre une politique sportive qui puisse prendre en compte les réalités sociales de notre pays, et notamment les besoins et les aspirations des plus démunis. C'est une interrogation tout à fait actuelle.

Et cela m'est l'occasion de rappeler que la tradition de l'Ecole ne se maintient pas toute seule. Elle est le fruit de l'action militante de femmes et d'hommes qui, le plus souvent, loin des médias, poursuivent une action vigilante pour la conservation des valeurs et en même temps pour leur constante mise à jour.

La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente porte ainsi l'idée de l'Ecole Publique. Depuis sa création en 1928, l'UFOLEP a fait du sport un vecteur de l'éducation populaire. L'USEP, elle, depuis 1938, mais surtout après la seconde guerre mondiale, a introduit l'idée d'une continuité entre l'école et le monde qui l'entoure. Son projet consistait à se servir du sport et de l'éducation physique, comme d'un moyen d'éducation, à l'école et autour de l'école. C'est ainsi que fut fondée l'idée des mouvements péri-scolaires dont ont sait le développement qu'ils ont pris par la suite...

La compétition n'est pas une fin en soi. Elle constitue plutôt un vecteur d'apprentissages très divers. On peut, à l'association sportive, appliquer ou prolonger les apprentissages disciplinaires. On peut y mettre en œuvre l'ouverture de l'enseignement au travers d'initiatives qui ne sont pas purement sportives, mais aussi culturelles et éducatives. Je tiens en particulier, à mentionner ici, les « Rencontres Sportives et Culturelles de la Jeunesse Méditerranéenne » que vous organisez l'année prochaine. Elles réuniront sous le thème de la fraternité, 3000 jeunes venant de 32 pays du pourtour de la Méditerranée. On peut enfin former, dans l'association sportive, à toute une série de fonctions valorisantes ayant trait à la pratique sportive, à l'arbitrage et à l'animation d'une association.

L'association sportive a aussi une vocation éducative. Elle peut permettre à certains jeunes, en situation d'échec par ailleurs, de se valoriser et de se découvrir. Elle peut modifier la perception que les élèves ont de la relation avec les maîtres et les professeurs. Elle constitue un lieu d'apprentissage de valeurs différentes de celles qui ont trop souvent cours, dans le sport, à l'extérieur de l'école. Elle privilégie la notion d'équipe, la solidarité. Elle refuse la tricherie et la violence. Elle confie aux jeunes des responsabilités qui constituent un excellent apprentissage de la citoyenneté ».

La même année se déroulaient à Mèze, dans le département de l'Hérault, en Juin 1991, les « Jeux Nationaux de l'USEP » suivis d'un « Forum des Enfants » sur le thème « L'esprit sportif et les Jeunes». Une classe USEP par département était invitée à venir participer à des rencontres sportives variées et nombreuses et à participer à un grand débat collectif (mais préparé à l'avance dans les classes) devant déboucher sur le « Code du Sportif ». Cette manifestation se plaçait sous le patronage de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play, du CNOSF, des collectivités locales, de la Mairie de Mèze et de l'Office Départemental du Sport de l'Hérault. Plus de 2.000 élèves ont ainsi pu participer à ces opérations.

Pierre Desaissement, membre du Comité Directeur de l'UFOLEP et vice-Président de l'A.F.V.F.P. et André Allopé Président de l'UFOLEP entourés de quelques athlètes, de haut niveau, locaux présidaient le Forum .C'était bien là aussi une façon pour les Usépiens de France d'affirmer, dans les actes et dans le discours « Une autre Idée de Sport ».(cf document joint : « Le code du SPORTIF »).

Quelques mois après son élection au Congrès de Lyon en avril

1992, Michel Leblanc présidait les manifestations de la « Semaine Sportive et Culturelle de la Jeunesse Méditerranéenne », raison initiale de la création de « Méditerranée, Terre de Rencontres » qui demeurera un événement sans précédent dans l'histoire de l'UFOLEP, de l'USEP et de la Ligue et qui était placé sous le Haut patronage de François Mitterrand Président de la République Française . Le montage de la manifestation a demandé quatre années de rencontres régulières avec les militants responsables des associations UFOLEP et USEP Languedoc Roussillon et de Provence Côte d'Azur et avec les élus en particulier du département de l'Hérault

L'idée est née un après-midi dans un train entre Strasbourg et Paris, au retour de la « Conférence Internationale sur les problèmes de la Jeunesse ». L'adjoint à la Direction Nationale, Jacky Baire, qui accompagnait, à l'époque, le Président Pierre Desaissement et le Directeur National André Alloppé, signalant la mise en place des « Jeux Méditerranéens » à Agde en 1993, émit l'idée d'organiser par l'UFOLEP et l'USEP, un an avant, un grand rassemblement sportif et culturel ouvert aux associations sportives et culturelles des pays du bassin méditerranéens, avec une approche éducative et à partir du concept de « Une Autre Idée du Sport ». L'idée prit vite corps à l'UFOLEP USEP et le projet conduisit à en faire dès l'origine l'affaire de l'ensemble du Mouvement Ligue. Et très tôt fut mis en place, sous forme juridique et associative, un Comité d'organisation réunissant à parité des représentants départementaux et régionaux de la Ligue et de l'UFOLEP USEP du Languedoc Roussillon, de Provence Alpes Côte d'Azur, de la Municipalité d'Agde et des représentations nationales. Dans la montée en puissance de cette préparation, il était nécessaire de mettre en place un projet plus global, avec, en amont, quelques manifestations également d'envergure, d'où le terme plus générique donné finalement au projet de « Méditerranée, Terre de Rencontres ».

Au printemps 1991 un colloque, du même nom, eut lieu à Agde. A ce colloque, plus que la présence de représentants de l'UNESCO, de l'UNICEF, du Conseil Nationale de la Vie Associative, du Comité National Olympique et Sportif Français, plus que la présence du Ministre de la Jeunesse et des Sports, plus que la présence du Président de la Ligue Internationale de l'Enseignement et de l'Education Populaire, du Président de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente et plusieurs intervenants de grande qualité, c'était plutôt la présence de représentants officiels et surtout associatifs de 16 pays différents qui a fait le succès de ce colloque. Et en novembre de la même année, un stage préparatoire à la Rencontre avec des acteurs venus de nombreux pays.

Au mois de mai 1992, pendant une semaine, 1.500 jeunes de 16 à 18 ans, venus de vingt-deux pays étrangers et de vingt régions françaises ont pu participer à de nombreuses rencontres sportives mais aussi à de nombreuses animations culturelles ainsi qu'à de nombreux débats et échanges sur des problèmes de société concernant la jeunesse. Trois mille enfants des écoles des deux régions ont participé à la séance d'ouverture ce qui a permis à François Coursin, Secrétaire Général Adjoint de la Ligue : « Si l'UFOLEP – USEP et la Ligue ont pu être à l'initiative d'occasions d'expression de citoyens responsables qui tentent ensemble d'inventer l'avenir, plutôt que de se résigner à supporter les séquelles d'un passé sur lequel ils n'ont pas prise, elles auront ainsi démontré que leur action n'est pas seulement activisme mais expression d'une pensée profonde tendue vers le progrès de l'humanité ».

Toujours dans le même esprit d'ouverture et dans le montage de ce projet, trois membres du Comité Directeur, Gérard Letessier, Alain Renault (médecin) et Arlette Bouquet (qui coordonnait sur place les opérations « Méditerranée Terre de Rencontres) avaient représenté l'UFOLEP et l'USEP à un Congrès de l'UNESCO international, à Nabeul en Tunisie, sur le thème « Activités Physiques, Sport et Développement ».

Dans la foulée, s'organisait les 8. 9 et 10 juillet 1993 la première Université Sportive UFOLEP

USEP à Carcans Maubuisson sur le thème générique « Citoyen Sportif ? Sportif Citoyen ?». « Ce projet poursuit une double ambition : constituer sur notre initiative un lieu de recherche-action et de débats sur les grandes préoccupations de l'évolution même du sport dans notre société et faire se rencontrer pendant quatre jours les cadres de notre Mouvement, bien sûr, mais aussi les cadres sportifs, des dirigeants, des enseignants, des entraîneurs, des politiques, des administratifs, extérieurs à l'UFOLEP USEP, afin de confronter les points de vue, de faire le point de l'avancement des connaissances, bref de contribue à jouer dans le sport, le rôle que la Ligue entend jouer dans la vie sociale : celui d'agitateur d'idées » . (Michel Leblanc Président de l'UFOLEP au Congrès de Toulon).

Ce congrès de Toulon (24/29 avril 1993) fut un congrès de renouvellement des Commissions Nationales et les textes (ci joints) d'orientation qui suivirent pour l'UFOLEP comme pour l'USEP auront, pendant de nombreuses années servi de référence pour le Mouvement.

A.G. - TEXTE D'ORIENTATION (1)



utolep

L'UFOLEP, secteur sportif de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, fédération sportive à port entière, doit répondre de sa double identité et de sa double ambition de fédération multisports affinitaire et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain :

Elle doit assumer fièrement son héritage et affronter avec la force de ses militants et la multiplicité de ses compétences les défis quotidiens générés par les dérives du sport et les inégalités de notre société.

Elle doit faire face à ses responsabilités de mouvement complémentaire de l'école, investi d'une mission de Service Public et prendre sa place dans la lutte contre les exclusions. Elle doit développer son rôle de fédération au service de ses associations et fédération au service de ses associations et de leurs adhérents.

Elle doit retrouver à tous les niveaux, le sens de son action :

- mettre en oeuvre "une autre idée du sport" - mettre le sport au service de l'homme, de son éducation, de sa culture, de son

épanouissement.

eparioussement.

Elle doit aller au devant des populations les plus diverses et les accueillir autour d'activités sportives pour offrir "tous les sports pour tous" et permettre la découverte, l'entretien, la recherche de santé aussi bien que la compétition, saine et désintéressée, jusqu'au plus haut niveau:

par une vie associative généreuse,

- par un sport au service de l'enfant et de l'adulte.

L'UFQLEP doit oeuvrer à la formation du sportif citoyen.

- Chaque sportif, chaque association, chaque échelon du "Mouvement" contribue à la vie, au dynamisme, à l'évolution de la Fédération.
- Ces orientations de l'UFOLEP s'inspirent des textes de CREIL, de SAINT-ETIENNE ainsi que des apports et des préoccupations de tous ses échelons. Elles s'efforcent de conjuguer les attentes et les atouts du terrain avec le programme politique de la Ligue, afin de proposer à l'ensemble du Mouvement des lignes d'actions simples, fortes et cohérentes.
- Dans le respect de ces orientations, chaque échelon, chaque commission élaborera son propre projet en fonction de ses spécificités, de son environnement, de ses moyens et de ses contraintes.
- S'inscrivant dans cette direction générale, chaque projet individuel, local, départemental, régional, national contribuera, en conjuguant la communication et la formation au service de l'éducation et de la solidarité, à développer, avec une UFOLEP volontaire et reconnue de tous ses partenaires, des activités sportives associatives de qualité au service du sportif, de l'homme et du citique. de l'homme et du citoyen.

Le projet de l'UFOLEP s'inscrit dans une société en pleine mutation, en pleine interrogation sur elle-même, en crise : évolution de la population, étiolement du milieu rural, urbanisation mal contrôlée, allongement du temps des études et de la retraite, interrogation sur la répartition du temps de travail temps de travail.

temps de travail.

Pendant le temps libre qui s'accroît, les activités physiques et sportives se diversifient dans leurs natures et leurs pratiques : on voit naître des formes nouvelles d'activités sportives, on constate une tendance à l'individualisation des pratiques, l'existence d'un marché des services de remise en forme, on assiste à la médiatisation des spectacles sportifs, à la dénaturation par l'argent des sports olympiques ou non olympiques.

Face à cette situation, l'UFOLEP doit pro-mouvoir avec vigueur et dynamisme son "Autre Idée du Sport":

- au sein de la Ligue de l'Enseignement,
- au sein du monde sportif,
- au sein de la société toute entière.
- ■ L'UFOLEP, pour répondre aux attentes multiples et diverses de cette population, développera ses activités sportives :
- en permettant à tous ses adhérents une pratique sportive diversifiée de qualité depuis la découverte jusqu'aux rencontres ou compétitions nationales et internationales,
- en affirmant sa spécificité associative qui conjugue l'éducation, la solidarité, la res-ponsabilisation, le respect d'autrui, la for-mation de tous les acteurs, la convivialité,
- en accueillant des activités nouvelles et en structurant toujours mieux l'ensemble de ses activités au service de tous, quels que soient leur âge, leur sexe, leur niveau de
- 1 2. L'UFOLEP s'affirmera résolument comme fédération sportive affinitaire :
- dans le réseau de la Ligue,
- dans le monde sportif,

en assumant son rôle de fédération sportive à part entière et en affirmant l'existence d'autres conceptions de pratiques sportives.

- I 3. L'UFOLEP développera vigoureusement son implantation
- dans le milieu scolaire avec l'USEP,
- dans les territoires ruraux et urbains,
- dans le monde de l'entreprise
- dans les relations internationales,

Face au déficit de citoyenneté qui menace notre démocratie, l'UFOLEP contribuera à la formation du citoyen par une vie associati-ve authentique, dynamique, féconde en prise avec les réalités de la cité.

- - 1. L'UFOLEP développera la vie associative à tous les échelons.
- II 2. L'UFOLEP fera de l'association, l'échelon local de la Ligue.

II - 3. L'UFOLEP favorisera, valorisera, fera reconnaître la contribution du secteur associatif au développement local.

Le développement de l'UFOLEP, sa mobili-sation au service du projet s'appuient, au sein des comités et des associations, sur une protique démocratique véritable et pas-sent par l'expression et la convergence de toutes les potentialités nationales, régio-nales, départementales, locales, par l'implication de toutes les ressources humaines (élus, délégués, membres des commissions, cadres), par une communication cohérente et dynamique.

- III 1. L'UFOLEP adaptera, fera évoluer son fonctionnement:
- renforcement du rôle de décision des élus,
- valorisation de la fonction de délégué, maillon important de la fédération et de la mise en oeuvre du projet,
- réaffirmation du rôle des commission nationales, régionales, départementales,
- valorisation du rôle et du temps des cadres associatifs.
- III 2. L'UFOLEP mettra la communication au service de son projet :
- · dans les relations à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement.
- III 3. Dans le cadre des orientations de la Ligue, l'UFOLEP inscrira la pratique sportive dans une conception globale, sociale et citoyenne, de ses adhérents et recherche-ra de nouveaux dispositifs pour fédérer :
- des associations diverses (culturelles, de loisirs, de tourisme, de formation, ...) développant des pratiques sportives,
- des projets locaux, départementaux incluant des APS,
- des "groupes divers" pratiquant des APS.
- **III 4.** L'UFOLEP, après avoir évalué le système actuel, proposera de nouvelles formules d'affiliation adaptées à ses publics et à leurs attentes.

L'UFOLEP, pour respecter la liberté de choix du sportif :

- négociera avec les fédérations délégataires les conditions de la pratique sportive des licenciés à double appartenance,
- adaptera les compétitions aux différents niveaux de pratique,
- offrira selon les disciplines des pratiques et des compétitions réservées aux sportifs licenciés uniquement à l'UFOLEP (simple appartenance).

Pour répondre aux besoins de mise en oeuvre de son projet l'UFOLEP organisera avec la Commission Nationale Formation UFOLEP-USEP et en relation avec le secteur formation de la Ligue, des formations, en cohérence avec le projet, adaptées et reconnues qui donnent à ses sportifs, à ses cadres et à des publics extérieurs (enseignants, éducateurs, publics en difficulté, ...) les moyens d'une compétence technique et les moyens d'une compétence technique et professionnelle et d'une citoyenneté active.

s'engagera donc dans des formations qualifiantes, reconnues officiellement et favorisera l'insertion professionnelle de ses stagiaires

Pour mesurer le chemin parcouru ensemble, l'UFOLEP organisera l'évaluation et le suivi de son projet .

Philippe MACHU, Vice-Président de l'UFOLEP



A.G. - TEXTE D'ORIENTATION (2)

TOULON 24/29 avril 1993

usep

Parce que créée au sein d'un service de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, l'USEP, Fédération Sportive Scolaire a, pendant plus de 50 ans, contribué à prolonger l'œuvre de l'École Laïque.

Parce que, pendant trop longtemps, l'Éducation Physique et Sportive n'était pas considérée au sein de l'Éducation Nationale comme une discipline à part entière, l'USEP a milité pour une prise en compte effective de cette discipline dans les programmes et les horaires de l'École Primaire.

Parce que les formations offertes aux instituteurs dans ce domaine étaient quasiment inexistantes, l'USEP a organisé des stages dont les contenus étaient essentiellement axés sur la pédagogie des APS.

Parce que de nombreux écoliers ne trouvaient pas place dans les clubs sportifs, l'USEP a offert à des millions d'enfants, l'opportunité de jouer avec d'autres, de participer à des rencontres sportives diversifiées.

Parce que l'Éducation Nationale lui accordait une triple habilitation (information, formation, organisation de rencontres), l'USEP, grâce au militantisme de milliers d'animateurs, a dynamisé les écoles rurales et urbaines, apportant plaisir aux enfants, convivialité aux maîtres.

Et puis l'École a changé; elle s'est ouverte à d'autres (l'environnement social n'est plus le même), l'Éducation Nationale a reconnu l'intérêt de l'EPS (la pédagogie officielle adopte les principes auxquels nous nous référions), les structures associatives sportives et culturelles se sont développées offrant aux enfants de multiples possibilités... L'USEP n'est plus seule, elle n'est plus la seule habilitée à former, informer, organiser...

Dès lors l'USEP ne saurait rester la même. A un nouveau contexte social, scolaire, économique, politique, l'USEP doit apporter des réponses nouvelles tout en gardant et en réaffirmant ses finalités idéologiques qui restent les mêmes : la formation du citoyen responsable et actif. A une nouvelle politique pour l'École doit correspondre une nouvelle politique pour le péri-scolaire.

Quels nouveaux repères pouvons-nous nous donner pour évoluer, répondre aux interrogations actuelles sans abandonner nos valeurs souvent qualifiées comme étant utopiques et dépassées ?

- LA PLACE DE LA PÉDAGOGIE

Les références pédagogiques de l'USEP doivent rester ce qu'elles étaient : pédagogie de l'activité, de l'autoconstruction des savoirs. La loi d'orientation et la nouvelle politique pour l'école qui placent l'enfant au centre du dispositif, se donnent les mêmes références. Dès lors l'USEP doit se pencher davantage sur l'apprentissage de la vie associative. Qu'il soit élève (à l'école) ou enfant (dans l'association), c'est le jeune adhérent de l'USEP qui doit être au centre de nos préoccupations et non l'activité pour elle-même.

En conséquence, nos efforts doivent se porter davantage sur le traitement pédagogique des valeurs auxquelles nous nous référons : responsabilisation, sens critique, respect de soi, des autres, des règles, etc...

II - LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'USEP doit conserver sa position d'interface entre la pratique scolaire et la pratique extra-scolaire, elle doit rester le réseau sans équivalent pour proposer, inciter, organiser, réaliser des grands cycles d'activités à une échelle dépassant le niveau de l'école.

L'USEP doit continuer de proposer des activités diversifiées (formes collectives, activités de création et de communication, de pleine nature, loisirs et, pourquoi pas, activités socio-culturelles) parmi lesquelles le licencié pourra choisir. Quelles que soient les activités, la dimension du plaisir de préparer, d'agir, de "raconter" doit être privilégiée.

De fait l'USEP, par le prolongement qu'elle offre à l'enseignement des APS doit développer une véritable culture sportive chez ses jeunes adhérents. Cela passe nécessairement par la rencontre, sa préparation, son exploitation, mais aussi par la connaissance de l'environnement sportif, par l'apprentissage de la lecture du spectacle sportif qui conduit à la construction de l'esprit critique.

III - LA FORMATION

1) La formation de nos militants

Elle doit s'inscrire dans la dialectique : besoin du formé, besoin du Mouvement. La synthèse doit être trouvée par les



animateurs de stages, dans une centration permanente sur l'adulte en formation à partir de certains contenus clairement définis. La référence générale est là aussi la construction des savoirs par le stagiaire lui même.

Nos militants, qu'ils soient instituteurs ou co-éducateurs, doivent bénéficier d'une formation adaptée au rôle qu'ils jouent à l'USEP. De là, un double système permettant d'une part, de doter les associations d'animateurs compétents par une formation de proximité, souple, plutôt en réseau, sous forme de modules, et, d'autre part, de doter le Mouvement de formateurs et de formateurs de formateurs.

D'une manière générale la formation ne doit plus être seulement une formation à l'Éducation Physique et Sportive, mais bien à ce qui fait la spécificité de l'USEP: l'organisation et l'apprentissage de la vie associative.

2) Nos interventions dans les stages de l'Éducation Nationale

L'instituteur restant le "pilier" de l'USEP, il importe que la formation de professeurs d'école dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres fasse une part décente à une dimension du métier trop négligée : l'animation de l'école. Une simple information apportée ne saurait suffire ; il convient d'offrir aux futurs enseignants de véritables formations dans les domaines de la communication, de l'animation, du travail en équipes, etc...

De la même manière, la formation continue devrait répondre aux besoins locaux (stages d'associations, de circonscriptions, départementaux).

3) Plan de formation nationale de l'Education Nationale

L'USEP doit être en mesure d'organiser un stage national destiné à des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, Instituteurs Maîtres Formateurs, Conseillers Pédagogiques,... et axé très logiquement sur la pédagogie de la vie associative.

IV - L'ÉCOLE

Les activités USEP doivent être inscrites dans le projet éducatif global de l'école. Ce projet est aussi enrichi dans la mesure où :

- les enfants trouvent un champ d'application à leurs apprentissages,
- les maîtres vivent une dimension gratifiante de leur métier,
- les parents perçoivent l'école de manière plus positive,
- l'école elle-même rayonne dans le village, dans le quartier.

L'USEP contribue ainsi très largement à construire un service public d'éducation de qualité, donne à l'école laïque une image flatteuse, le dynamisme indispensable dans un contexte politique incertain.

L'USEP et ses militants encouragent et facilitent l'ouverture maîtrisée de l'école.

V - L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

Lorsqu'ils affirment la nécessité d'établir une cohérence entre le temps que l'enfant vit à l'école et celui qu'il vit en dehors, lorsqu'ils affirment viser le développement harmonieux de l'enfant, lorsqu'ils affirment la nécessité d'assurer, en complément des enseignements dispensés, le développement d'activités socio-culturelles, notamment physiques et sportives, les textes officiels qui régissent l'Aménagement du Temps de l'Enfant ne font que reprendre ce qui fonde l'action de la Ligue de l'Enseignement et de l'USEP.

Dès lors, nulle autre fédération, nulle autre association que les nôtres ne peuvent atteindre la cohérence en question. Il est impensable qu'un projet ATE puisse se construire indépendamment de l'USEP.

Dans le débat sur l'aménagement de l'année, de la semaine, de la journée, l'USEP doit mettre en avant les données scientifiques actuelles relatives à la chronobiologie et les impératifs sociaux d'accueil des enfants auxquels elle peut contribuer. Dans les conditions actuelles de sa mise en œuvre, la semaine de quatre jours ne répond pas aux intérêts de l'enfant.

VI - LES PARTENAIRES

1) Le monde sportif

Les fédérations sportives recrutent les enfants de plus en plus jeunes, pour les spécialiser. A partir de notre opposition à une spécialisation précoce, deux attitudes sont possibles :

• soit nous occuper des enfants "laissés pour compte" par les clubs, ce qui n'oblige à aucune collaboration,

 soit s'engager une concertation avec les fédérations pour envisager des actions complémentaires.

Quoi qu'il en soit, il convient de réaffirmer la nécessité d'une présence de notre fédération scolaire dans les différentes instances olympiques (Comités Départementaux et Régionaux Olympiques et Sportifs, Comité National Olympique et Sportif Français).

2) Les collectivités territoriales

Celles-ci ont de plus en plus tendance à vouloir gérer elles-mêmes, par le biais par exemple d'associations paramunicipales, les activités péri-scolaires.

Raison de plus pour que l'USEP s'affirme comme le partenaire à qui l'on confie sous une forme contractuelle animation, formation, gestion...

3) L'Education Nationale

L'action des Conseillers Pédagogiques Départementaux et de Circonscription et celle de l'USEP sont complémentaires. L'USEP prend appui sur l'enseignement obligatoire de l'Éducation Physique et Sportive, pour organiser rencontres, ateliers, animations diversifiées. C'est le lieu de réinvestissement des apprentissages moteurs.

Comme on le voit, une nouvelle politique USEP pour le péri-scolaire, ne peut se construire sans une présence, sans un réseau extrêmement serré. Nous ne pourrons affirmer cette présence, installer ce réseau, que par la création

d'associations d'école qui puissent :

- favoriser et protéger l'ouverture de l'école,
- préserver les principes de laïcité,
- réhabiliter un humanisme moderne face à l'affairisme et au consumérisme ambiants,
- permettre aux enfants d'exercer leur citoyenneté,
- constituer le lieu privilégié d'une réelle vie sociale avec engagement égalitaire des différents partenaires : enfants et coéducateurs,
- aider l'enseignant à envisager son métier de manière positive,
- faire le lien avec les associations UFOLEP du secteur.

Mais l'association d'école ne pourra s'affirmer que dans la mesure où son projet s'inscrira dans le temps, dans l'espace, et où elle saura s'adapter à toutes les réalités locales.

A - SON CHAMP D'ACTION

Dans le temps

Nous réaffirmons la nécessité pour l'association d'inscrire son action aussi bien dans le temps contraint que dans le temps péri et post scolaire. L'USEP doit se sentir concernée par l'inter-classe et l'après-classe qui ne peuvent plus échapper à notre vigilance éducative. Cela va de l'accueil du matin, à la restauration, à l'accueil du soir, du mercredi, aux petites vacances et même aux vacances longues. D'où la nécessité de diversifier les champs d'actions : rencontres, ateliers, visites, voyages, etc...

Dans l'espace

- En milieu rural, l'association représente un centre d'animation ; elle permet de relier les initiatives des maîtres isolés, d'animer la vie de l'école et de créer des réseaux de communication avec toute la population.
- En milieu urbain, l'association doit prendre hors temps scolaire une place importante dans la politique d'animation de la ville.

E - ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS

Il ne peut y avoir association, que dans la mesure où tous les partenaires (enfants, enseignants, parents, amis de l'école) sont réellement des acteurs.

Les enfants

Ils sont trop souvent consommateurs d'activités. Il est fondamental que l'association leur permette de jouer un rôle adapté à leur âge et à leurs compétences. Il s'agit là, en les impliquant dans la vie de l'association, en les responsabilisant, de promouvoir les individus (cf texte d'orientation de Saint-Etienne 1978).

Les enseignants

On ne peut que constater une démobilisation certaine des instituteurs. Parmi les causes de ce désengagement, il y a le fait que le bénévolat s'exerce sur une action quasiment identique à celle exercée dans le cadre de la profession.

Dès lors, l'instituteur devrait davantage être l'animateur, le coordonnateur de l'association, contrôlant les activités associatives offertes aux enfants, notamment par les co-éducateurs.

Les parents, animateurs, amis de l'école

Loin d'être des concurrents, des faire valoir pour les enseignants, ils doivent être amenés à prendre des responsabilités au sein de l'association, ce qui implique information, formation, volonté d'adhérer à un projet associatif et à nos valeurs.

En cohérence avec tout ce qui précède, les associations d'école élaboreront des projets qui dépassent le domaine de l'Éducation Physique et Sportive et qui visent à développer les compétences transversales (éducation à la santé, à la sécurité, à la vie civique).

Mais le sport restera la préoccupation majeure de l'association.

Toutes les structures et notamment les structures sportives doivent évoluer. Il ne s'agit pas de s'adapter à un nouvel environnement car se serait accepter les choses telles qu'elles sont, en quelque sorte les subir, il s'agit de tenir compte de cet environnement dans l'expression même de notre idéologie. Les buts restent les mêmes, seuls doivent changer les moyens pour les atteindre!

A partir de ces nouveaux (?) repères, il faut analyser les obstacles, mesurer les difficultés et construire des stratégies d'actions adaptées.

Cela n'est pas le plus facile, mais il faut le faire, si nous ne voulons pas, nous aussi, faire partie de ceux dont on dit qu'ils ont eu leur utilité, mais qu'ils sont aujourd'hui dépassés.

Marc DERIVE, Vice-Président de l'USEP

VOTES

TEXTES D'ORIENTATION

UFOLEP MANDATÉS 2 960 VOTANTS 2 6 6 7 **POUR** 2615 CONTRE 0 52 **ABSTENTIONS** USEP MANDATÉS 3 3 4 5 VOTANTS 3 021 POUR 2 933 CONTRE 0 88 **ABSTENTIONS**



Un an après, le Congrès d'Orléans en 1994 donna l'occasion au Président Michel Leblanc de faire le point sur la situation de l'UFOLEP par rapport aux « Orientations de Toulon », mais il était encore trop tôt pour en tirer des conclusions. Par contre à Orléans, Marc Derive, vice président national chargé de l'usep, se permit une intervention à caractère politique très remarquée des personnalités présentes : « ...Le sport est il aujourd'hui un moyen au service de l'épanouissement de l'individu ? Ou constitue –il un phénomène de plus en plus insaisissable que le citoyen ne comprend plus et dont il se sent étranger ?

C'est à un rapide état des lieux que nous nous sommes livrés en commençant par le sport à l'école élémentaire, le champ de l'USEP.

Rappelons tout d'abord que l'EPS et l'USEP, ça n'est pas la même chose. L'EPS, c'est une discipline inscrite dans les textes qui bénéficie d'un horaire clairement défini. L'USEP c'est un prolongement, une illustration ; mais c'est beaucoup plus que cela. La volonté clairement affirmée par notre Comité Directeur National, c'est de tout mettre en œuvre pour que les associations d'école USEP se créent et vivent...

L'USEP a-t-elle oui ou non sa place dans le temps contraint?

C'est un peu comme si on demandait si la Bibliothèque-Centre de Documentation avait sa place dans l'école. Car enfin, comment peut on dissocier, à un moment où l'on évoque avec tant de force la nécessité de placer l'enfant au centre des préoccupations éducatives, la nécessité de penser globalement l'éducation de l'enfant, la nécessité de donner cohérence au temps de l'enfant, comment peut-on dissocier le temps des apprentissages moteurs et le temps des réinvestissements, le temps de la construction des habilités et le temps de l'exercice socialisé de ces habilités ? Disons que pour nous, l'Association d'Ecole est à l'EPS ce que la B.C.D. est à la lecture : elles sont toutes deux à la charnière de l'école et du monde, permettant de construire des savoirs, d'expérimenter pour de vrai, de savoir aller chercher les informations qui manquent...

L'USEP, mouvement pédagogique, mouvement associatif, dont les militants oeuvrent clairement depuis plus de 50 années dans le seul intérêt des enfants, a du mal a accepter de n'être considérée que comme un partenaire pareil aux autres.

Son histoire est trop liée à celle de l'école laïque, elle a trop fait pour la qualité du service public pour qu 'on la considère, à l'instar des fédérations sportives, comme simple partenaire intervenant extérieur.

Notre appartenance au grand mouvement, qu'est la Ligue de l'Enseignement, justifie que nous formions au delà du sportif, le citoven, développant pour se faire chez l'enfant, l'esprit critique et l'esprit de responsabilité...

Comment ne pas rappeler aujourd'hui ce que nous disions depuis longtemps, parfois à contre courant, que le culte du champion, le star-système, les transferts, les sommes indécentes qui leur sont liées, finissent par faire de l'homme un objet, une marchandise qu'on prend et qu'on jette lorsqu'elle ne sert plus.

Nous disons que ces pratiques là, tuent le sport, qu'elles le vident de son sens, qu'elles le dénaturent, et nous affirmons qu'il est temps de parler d'éthique, ici aussi, qu'il faut sauver le sport, le vrai, celui que nous aimons, celui

de la pratique saine, désintéressée, amicale, celui des efforts mesurés, sources d'équilibre et de santé, celui du plaisir de « jouer avec », d'atteindre son meilleur niveau possible... ».

Michel Leblanc ayant donné sa démission de Président avant la fin de son mandat, lors du Congrès de Chambéry, Marc Derive assura l'intérim avant d'être réélu en 1996; et sous sa présidence, un travail important d'organisation de terrain a été mis en place par l'élaboration de « Plans d'action Départementaux et Régionaux » qui permettaient d'établir une meilleure liaison entre l'échelon national et les niveaux départementaux et régionaux...

Le XX^{ème} siècle se clôturera par les «Rencontres Internationales du Sport et de la Culture» organisée par l'UFOLEP et l'USEP à Villeneuve d'Asq, sous l'égide de l'ISCA (Association Internationale du sport et de la Culture), fondée quelques années avant par la DGI (Fédération Danoise de Gymnastique) et par l'UFOLEP USEP et à laquelle sont venues se joindre des associations d'Italie, et d'Espagne, des Etats Unis etc... Pendant plusieurs jours, 5000 participants de différents pays ont pu se rencontrer sur les terrains et dans les salles et vivre ensemble une belle expérience fraternelle.

Le siècle suivant, s'ouvrait par l'élection en l'an 2.000, d'un nouveau Président de l'UFOLEP USEP en la personne de Philippe Machu

Et ainsi vont les Hommes! Et ainsi va le temps! Et ainsi va l'Histoire! Et longue vie à l'USEP, à l'UFOLEP deux Fédérations Sportives au service de la Jeunesse, au service de l'Adulte, au service de l'Education, au service de la Citoyenneté!!!